

# **DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	15 février 2019
-----------------------------	-----------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	15
N° identifiant	2019-0084

Titre	Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2018-2022 de Grand Poitiers
-------	---

Rapporteur(s)	M. Christian PETIT
Date de la convocation	21/01/2019

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Messieurs François BLANCHARD et Édouard ROBLOT
Membres en exercice	91

PJ.	Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2018-2022 de Grand Poitiers
-----	---

Quorum	
--------	--

Présents	66	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Marie COMPTÉ - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - M. Edouard ROBLOT - Mme Christine SARAZIN-BAUDOIX - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI <b>les conseillers communautaires</b> M. Christian GIRARD <b>le conseiller communautaire suppléant</b>
----------	----	---

Absents	17
---------	----

M. Philippe BROTTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Alain TANGUY <b>Membres du bureau</b> M. Joël BIZARD - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Jacky CHAUVIN - M. Dominique ÉLOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>
---

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis CHARDONNEAU	Mme Marie-Christine MARCINIAK
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Gérard DELIS	M. Gérard HERBERT
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Francette MORCEAU
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Maguy LUMINEAU
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	M. Patrick CORONAS
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Peggy TOMASINI

Observations	<p>L'ordre de passage est : la 2, la 1, la 3 à 37, et la 39 à 40. La 38 est retirée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivée de M. Daniel AMILIEN.</li> <li>- Retours de MM. Claude FOUCHER et Abderrazak HALLOUMI.</li> <li>- Départs de Mmes Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE et Laurence VALLOIS-ROUET (pouvoir donné à Mme Peggy TOMASINI), et de M. Patrick BOUFFARD.</li> <li>- Sortie de M. Francis CHALARD.</li> </ul>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	05-Commission développement des territoires, solidarités, proximité
Service référent	Direction Générale des Services Direction Prévention - Tranquillité publique

La loi du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la délinquance a consacré la place et le pouvoir des Maires ou Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans le pilotage local de la politique de prévention de la délinquance. La prévention de la délinquance est une politique publique à part entière qui s'inscrit dans le défi des solidarités du projet de territoire de par sa transversalité alliant les domaines éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

Le concept de « Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance » (STSPD), a été introduit par le « Plan national de prévention de la délinquance » en 2009 et se substitue aux anciens « Contrats Locaux de Sécurité » (CLS). Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en est l'instance de concertation et de coordination des communes et partenaires.

A l'échelon national, le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance qui a élaboré la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période de 2013-2017, a fixé 3 axes prioritaires auxquels s'ajoute la prévention de la radicalisation depuis 2014 :

- développer les programmes d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- améliorer la prévention en matière de violences faites aux femmes et de violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- améliorer la tranquillité publique

Il revient à Grand Poitiers de se doter d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'appuyant sur les orientations nationales et leurs déclinaisons à l'échelon départemental pilotées par la Préfecture de la Vienne. S'articulant autour d'un diagnostic précis des besoins du territoire, la stratégie territoriale jointe à la présente délibération a été approuvée, le 24 octobre 2018, par le Comité de pilotage du CLSPD de Grand Poitiers composé de la Préfète de la Vienne, du Président de Grand Poitiers, du Procureur de la République, de la Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge de l'action sociale, de l'enfance et de la famille, de la Gendarmerie de la Vienne, de la Police Nationale ainsi que des élus des cinq villes membres du comité (Chauvigny, Poitiers, Bignoux, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou).

La STSPD de Grand Poitiers met en exergue quatre axes prioritaires d'actions :

- **axe I : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique**  
Cet axe répond au besoin de mettre en œuvre des outils de prévention de la commission d'actes de délinquance et des incivilités du quotidien et aborde l'importance de co-construire la sécurité et la prévention avec les citoyens.
- **axe II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance**  
Cet axe prioritaire d'actions met l'accent sur la prévention des ruptures socio-éducatives des jeunes exposés à la délinquance et la nécessité de prendre en considération l'environnement des jeunes en rupture par l'approche de la parentalité mais également par un travail autour de la prévention de l'apparition et l'installation des comportements à risque.
- **axe III : La prévention de la récidive par l'accompagnement des publics vulnérables**  
Cet axe d'actions promeut les actions de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple. Plus largement, il répond au besoin d'organiser une réponse globalisée en matière de prévention de la récidive en conjuguant d'une part, l'accompagnement des personnes victimes d'infractions avec d'autre part, l'accompagnement spécifique des personnes auteurs d'infractions.
- **axe IV : La prévention du phénomène de radicalisation**  
Cet axe permet d'intégrer dans la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Grand Poitiers, le plan d'action de prévention de la radicalisation adopté par le Conseil communautaire en décembre 2016 et entré en vigueur en janvier 2017.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de donner votre accord pour l'adoption de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2018-2022 de Grand Poitiers.

POUR	71	
CONTRE	2	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Francis CHALARD

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	22 février 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	28 février 2019
Date de réception en préfecture	21 février 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20190215- lmc196427-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	9.1
Nomenclature Préfecture	Autres domaines de compétences des communes

# **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE**

**2018/2022**

**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine



Région académique  
NOUVELLE-AQUITAINE



## Sommaire

<b>Introduction et méthodologie de travail .....</b>	3
<b>Partie 1 : Synthèse du diagnostic local.....</b>	5
I- <b>Analyse globale des chiffres Police nationale et Gendarmerie nationale sur Grand Poitiers .....</b>	5
II- <b>Constats transversaux des acteurs de terrain.....</b>	6
A- <b>Les difficultés du « bien vivre ensemble » : les incivilités du quotidien .....</b>	6
➤ <b>Les nuisances, dégradations et conflits de voisinage .....</b>	6
➤ <b>La sécurité routière.....</b>	6
B- <b>L'évolution de l'âge du premier passage à l'acte et de sa violence .....</b>	6
➤ <b>Rajeunissement de l'âge du premier passage à l'acte .....</b>	6
➤ <b>Des actes de plus en plus violents.....</b>	7
C- <b>Les ruptures ou fragilités socio-éducatives .....</b>	7
➤ <b>Le recul de la parentalité .....</b>	7
➤ <b>Absentéisme et décrochage scolaire .....</b>	8
➤ <b>La problématique de l'insertion socio-professionnelle .....</b>	8
D- <b>Les problématiques autour de la violence .....</b>	8
➤ <b>Une certaine banalisation des violences chez les jeunes .....</b>	8
➤ <b>La question spécifique des violences intrafamiliales .....</b>	8
E- <b>Les comportements à risque liés aux addictions .....</b>	9
➤ <b>La consommation de produits licites et illicites .....</b>	9
• <b>La consommation d'alcool .....</b>	9
• <b>La consommation de Cannabis .....</b>	9
➤ <b>Les nouvelles formes d'addiction .....</b>	9
<b>Partie 2 : Les quatre axes prioritaires de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Grand Poitiers .....</b>	10
<b>Axe I : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique .....</b>	11
➤ <b>Sous axe 1 : Mettre en œuvre des outils de lutte contre la commission d'actes de délinquance et des incivilités .....</b>	11
➤ <b>Sous axe 2 : Prévenir les incivilités du quotidien .....</b>	11
➤ <b>Sous axe 3 : Co-construire la sécurité et la prévention avec les citoyens .....</b>	11
<b>Axe II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance .....</b>	12
➤ <b>Sous axe 1 : Prévenir les ruptures socio-éducatives des jeunes exposés à la délinquance .....</b>	12
➤ <b>Sous axe 2 : Prendre en compte l'environnement des jeunes en rupture par l'approche de la parentalité .....</b>	12
➤ <b>Sous axe 3 : Prévenir l'apparition et l'installation des comportements à risque chez les jeunes .....</b>	12

<b>Axe III : La prévention de la récidive par l'accompagnement des publics vulnérables .....</b>	13
➤ <u>Sous axe 1 : Lutter contre les violences au sein du couple .....</u>	13
➤ <u>Sous axe 2 : Accompagner les personnes victimes d'infractions .....</u>	13
➤ <u>Sous axe 3 : Prévenir la récidive par l'accompagnement des personnes ayant commis des infractions ....</u>	13
<b>Axe IV : La prévention du phénomène de radicalisation .....</b>	14
➤ <u>Sous axe 1 : Former et informer .....</u>	14
➤ <u>Sous axe 2 : Favoriser les actions autour des jeunes .....</u>	14
➤ <u>Sous axe 3 : Favoriser le travail avec les familles .....</u>	14
➤ <u>Sous axe 4 : Favoriser le maillage territorial des acteurs .....</u>	14
➤ <u>Sous axe 5: Eduquer à l'utilisation des outils numériques et aux médias .....</u>	14
<b>Partie 3 : Annexes .....</b>	16
➤ <b>Sommaire des annexes.....</b>	17
➤ <b>Fiches focus du diagnostic de territoire .....</b>	20
➤ <b>Fiches actions.....</b>	41
➤ <b>Fiches transversales : La gouvernance .....</b>	69

**Ce document offre plusieurs modes de lecture :**

- **Une lecture globale**, pour une vision d'ensemble de la politique de prévention de Grand Poitiers. (Parties 1 et 2 / pages 5 à 14)
- **Une lecture plus opérationnelle grâce à** (Partie 3 pages 16 à 73):
  - ❖ **La lecture des besoins** via les fiches de diagnostic sectorisé (pages 20 à 40).
  - ❖ **La lecture de la mise en œuvre opérationnelle des priorités** via des fiches actions à large spectre afin de garantir l'ouverture à l'innovation des modes d'intervention et des intervenants (pages 41 à 68)
  - ❖ **Une lecture sur le pilotage, modalités de fonctionnement et les personnes ressources** via les fiches gouvernance (pages 69 à 73)

## Introduction

La prévention de la délinquance est une politique publique à part entière qui se caractérise par sa transversalité alliant les domaines éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

La loi du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance a consacré la place et le pouvoir des maires ou présidents d'Etablissements publics de coopération intercommunale, dans le pilotage local de la politique de prévention de la délinquance.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)<sup>1</sup> de Grand Poitiers est l'instance centrale de la concertation et de coordination des communes et partenaires en la matière.

La Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance élaborée dans le cadre du Comité interministériel de Prévention de la délinquance pour 2013-2017 a fixé 3 axes prioritaires auxquels s'ajoute la prévention de la radicalisation :

- Développer les Programmes d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- Améliorer la tranquillité publique

Le plan départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2017 a décliné cette stratégie à l'échelon de la Vienne, en ajoutant une quatrième priorité transversale liée aux conduites à risques et la consommation d'alcool comme élément favorisant le passage à l'acte.

La stratégique territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Grand Poitiers s'appuie sur ces différentes orientations. Cependant, elle s'appuie surtout sur les besoins locaux recensés lors du diagnostic de territoire réalisé d'avril à juin 2018, en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs ainsi qu'avec les représentants des Conseils Citoyens.

### Les éléments méthodologiques du diagnostic sur la Communauté urbaine de Grand Poitiers

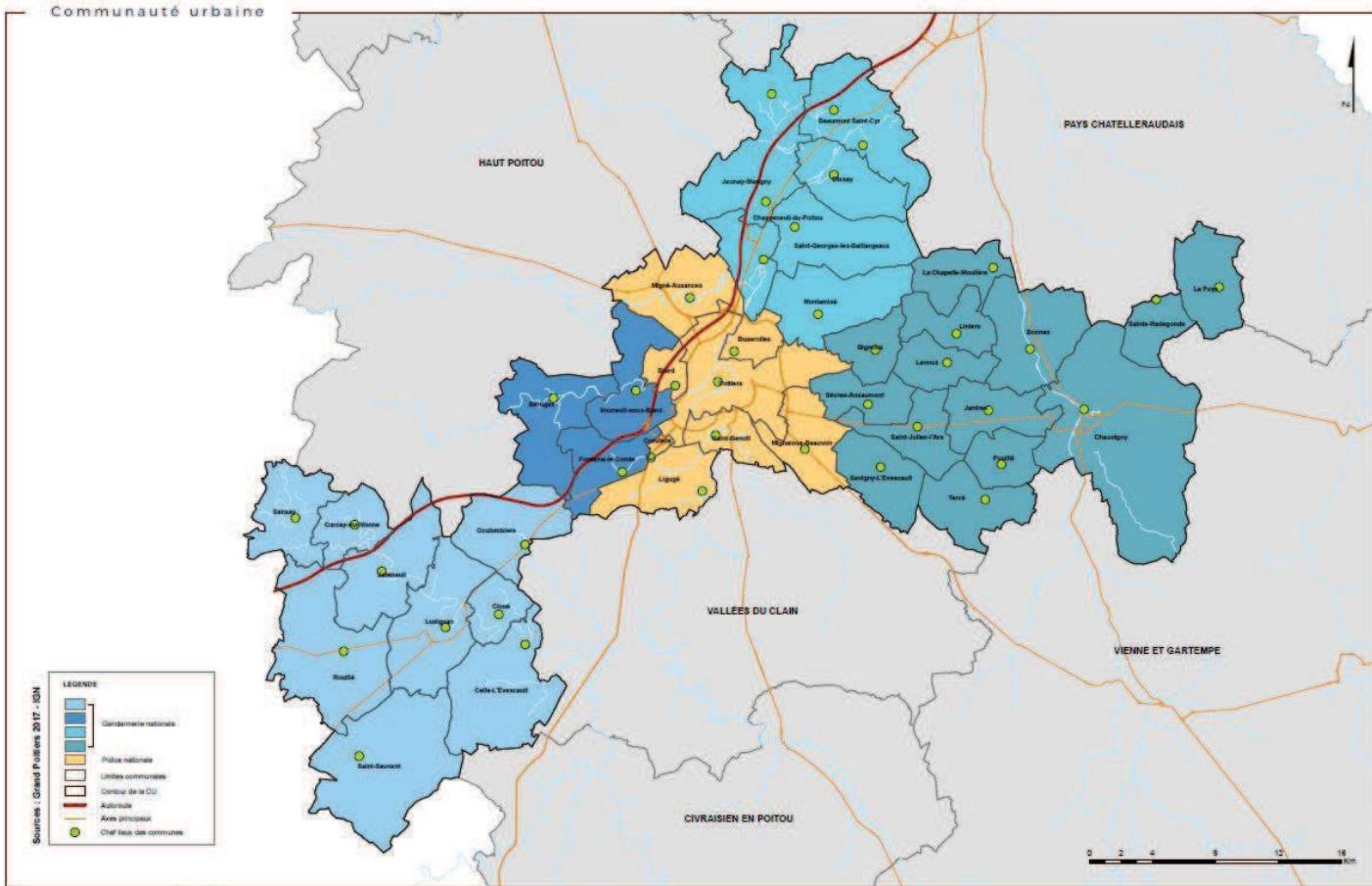
Le diagnostic de territoire, essentiel à l'élaboration de la stratégie territoriale, a permis d'analyser l'évolution de la délinquance entre 2013 et 2017 et de mettre en exergue les principaux besoins du territoire. Ce diagnostic a été effectué sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Grand Poitiers, à savoir 40 communes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Pour ce faire, le territoire de Grand Poitiers qui compte 196 155 habitants au 1er janvier 2015<sup>2</sup>, a dû être découpé en deux secteurs :

- Un secteur Police nationale (ce secteur compte 124 620 habitants) qui comprend les communes de Poitiers, Migne-Auxances, Buxerolles, Biard, Croutelle, Ligugé, Saint Benoit, Croutelle et Mignaloux-Beauvoir.
- Un secteur Gendarmerie nationale divisé en deux Compagnies: (ce secteur compte 71 495 habitants)
  - La Compagnie de Poitiers : Montamisé, Chasseneuil-du-Poitou, Saint-Georges-les-Baillargeaux, Dissay, Jaunay-Marigny, Vouneuil-sous-Biard, Béruges, Fontaine-le-Comte, Coulombiers, Cloué, Lusignan, Celle-l'Evescault, Saint-Sauvant, Rouillé, Jazeneuil, Curzay-sur-Vonne et Sanxay ;
  - La Compagnie de Montmorillon : Bignoux, Sèvre-Anxaumont, Savigny-l'Evescault, Tercé, Saint-Julien-l'Ars, Lavoux, Liniers, La Chapelle-Moulière, Bonnes, Jardres, Pouillé, Chauvigny, Sainte-Radegonde et La Puye.

<sup>1</sup> CLSPD : Instance partenariale qui « constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes » (article D. 132-7 alinéa 1 du Code de la sécurité intérieure issu du décret n°2013-1113 du 4 décembre 2013)

<sup>2</sup> Source INSEE recensement de la population 2015 / population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018



DEPP - CA valorisation des données - Hôtel de Ville - CS10569 86021 POITIERS Cedex Tel : 05 49 52 36 57 - vdt@grandpoitiers.fr

Le diagnostic se fonde sur une analyse statistique des chiffres de la délinquance ainsi que sur 32 entretiens avec les partenaires socio-éducatifs et institutionnels<sup>3</sup> mais aussi sur les éléments ressortis lors des différentes Cellules de veille du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Enfin, le diagnostic a été complété par le recueil de la parole des représentants des habitants, grâce à la rencontre des conseillers citoyens de chaque quartier prioritaire dans une démarche de co-construction de la prévention et de la sécurité.

**A savoir :** Les chiffres de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale nécessitent une méthode de lecture particulière. En effet, le découpage des infractions s'effectue en fonction de différents index. Aussi, une infraction peut répondre à plusieurs index, celle-ci pouvant être comptabilisée autant de fois. Par exemple, une personne victime d'un vol à l'arraché tombant ensuite au sol, correspondra aux index de vol à la tire et atteinte aux personnes. Il y a donc plus d'infractions recensées que d'auteurs.

<sup>3</sup> Ont été rencontrés : les centres d'animation et sociaux culturels, les bailleurs sociaux (Habitat de la Vienne et Ekidom), l'Education nationale, Vitalis, le Conseil Départemental (Maison des Solidarités), le Centre Communal d'Action Sociale, le Coordinateur du Programme de Réussite Educative, des associations de prévention, la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, les Polices Municipales et la Justice.

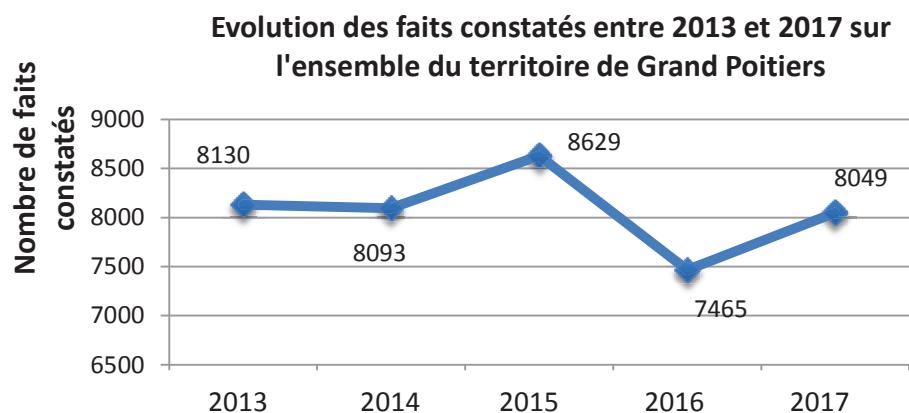
## Partie 1 : Synthèse du diagnostic local

### I- Analyse globale des chiffres Police nationale et Gendarmerie nationale sur Grand Poitiers

Le recueil et l'analyse des chiffres de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale ont permis de mettre en exergue une fluctuation d'un certain nombre de faits de délinquance sur une période de cinq années.

- Sur le territoire de Grand Poitiers, le taux de délinquance entre 2013 et 2017 reste relativement stable passant de 8130 faits constatés à 8 049 (hors infractions économiques et faits enregistrés en zone police mais commis hors du territoire). Cependant, une fluctuation importante est constatée spécifiquement entre 2015 et 2016. Cette diminution significative concerne majoritairement les atteintes aux biens en secteur Police nationale.

Il est à noter que depuis 2017, une nouvelle tendance à l'augmentation du nombre de faits constatés est observée.



**La zone Police nationale compte en 2013, 6858 faits constatés contre 6467 en 2017, soit une diminution de 5,70% (Cf. annexe Fiche diagnostic N°1)**

Les faits les plus constatés en zone Police sont :

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) avec 1 157 faits en 2017 (882 en 2013).
- Les atteintes aux biens (AAB) 4 339 faits en 2017 (4962 en 2013).
- Les infractions liées à l'usage ou le trafic de stupéfiants avec 567 faits en 2017 (502 en 2013).

La zone Police Nationale de Grand Poitiers concentre environ quatre fois plus de faits de délinquance que la zone Gendarmerie.

**La zone Gendarmerie Nationale a subit une augmentation de 20.12% du nombre de faits constatés, passant de 1272 en 2013 à 1582 en 2017. (Cf. annexe Fiche diagnostic N°2)**

Les faits les plus constatés en zone Gendarmerie sont :

- Les atteintes aux biens avec 1058 faits en 2017 (918 en 2013) notamment les cambriolages 342 en 2017.
- Les troubles à la tranquillité publique avec 239 faits constatés en 2017 (219 en 2013).
- Les atteintes aux personnes avec 182 faits constatés en 2017 (167 en 2013).

## **II- Constats transversaux des acteurs de terrain**

Le passage à l'acte peut être considéré comme un symptôme causé par différents facteurs de risque ou des difficultés d'ordre socio-éducatif, identitaire, familiale, difficulté d'insertion professionnelle et /ou sociale, une addiction de toute nature.

Les partenaires constatent que les passages à l'acte révèlent de plus en plus d'une accumulation de plusieurs de ces difficultés. En revanche, ces facteurs de risque sont à relativiser. En effet, un individu qui est exposé à un certain nombre de ces facteurs ne passera pas forcément à l'acte. A l'inverse, un individu qui ne cumule aucune difficulté pourra passer à l'acte.

Le diagnostic de territoire a permis de mettre en exergue plusieurs constats ou facteurs de risque observés sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont été regroupés en 5 thématiques.

### **A. Les difficultés du « bien vivre ensemble » : les incivilités du quotidien**

#### **➤ Les nuisances, dégradations et conflits de voisinage**

Les incivilités du quotidien nuisant au bien vivre ensemble sont une préoccupation majeure, aussi bien lorsqu'elles sont commises dans les parties communes des habitats collectifs que sur l'espace public.

❖ Incivilités régulièrement constatées:

- Tags et dégradations
- Jets de détritus
- Nuisances et regroupements
- Nuisances liées à l'utilisation des aires de jeux au-delà de 22h
- Intimidations /insultes
- Déjections
- Intrusions dans des équipements publics

Les conflits de voisinage liés aux nuisances sonores, problèmes d'hygiène et difficultés de bien vivre ensemble, sont des problématiques très souvent rencontrées chez les bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires ainsi que sur les communes dotées de ces logements sur Grand Poitiers et dans d'autres types d'habitats.

- En 2017, sur 261 médiations organisées sur la ville de Poitiers concernant les quartiers les Couronneries, Saint Eloi et les Trois Cités, 144 concernaient des conflits de voisinage.

#### **➤ La sécurité routière**

Il est constaté notamment en période estivale, des comportements dangereux notamment à bord de deux roues (rodéos). Ces comportements sont source de danger pour les auteurs, d'insécurité pour les piétons mais également de nuisances sonores importantes.

### **B. L'évolution de l'âge du premier passage à l'acte et de sa violence**

#### **➤ Rajeunissement de l'âge du premier passage à l'acte**

Il est constaté par les acteurs de terrain que le premier passage à l'acte est commis de plus en plus tôt chez les mineurs.

- Lorsqu'en 2013, l'âge moyen du premier passage à l'acte se situait autour de 13-15 ans, il est évalué en 2017 autour de 10-12 ans.

Des actes de violences verbales ou physiques envers des enfants et le personnel éducatif (morsures, coups, insultes) sont observés dès l'école maternelle.

De plus, il est également constaté un rajeunissement de l'âge de la première consommation de produits stupéfiants (type cannabis) évaluée entre 10 et 12 ans. Enfin, la participation de jeunes adolescents ou d'enfants de 10-12 ans, à la vente de stupéfiants est également recensée sur certains secteurs.

Outre le rajeunissement du premier passage à l'acte, il ressort que la part des mineurs mis en cause dans des procédures pénales est en constante augmentation.

#### Répartition des personnes mises en cause<sup>4</sup> dans la zone Police de Grand Poitiers

**2013 = 2 490 personnes**



■ Majeurs : 2 001
■ Mineurs : 489

**2017 = 2 487 personnes**



■ Majeurs : 1 832
■ Mineurs : 655

**Soit 19.64% de mineurs mis en cause en 2013 et 26,3% en 2017**

#### Répartition des personnes mises en cause<sup>5</sup> dans la zone Gendarmerie nationale de Grand Poitiers

**2016 = 832 personnes**



■ Majeurs : 726
■ Mineurs : 106

**2017 = 849 personnes**



■ Majeurs : 671
■ Mineurs : 178

**Soit 12.74% de mineurs mis en cause en 2016 et 20.97% en 2017. Il est à noter que la part des mineurs en zone Gendarmerie sur le territoire de Grand Poitiers est plus élevée de près de 4 points que sur l'ensemble du département de la Vienne à (17% sur 2017).**

En 2017, sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, 960 mineurs ont été mis en cause sur 4 113 personnes concernées par une procédure, soit 23,3%.

#### ➤ **Des actes de plus en plus violents**

Pour certains mineurs, les actes de délinquance commis, sont de plus en plus violents et ce, dès le premier passage à l'acte (coups et blessures volontaires, menaces avec ou sans arme (armes blanches majoritairement).

Cependant, il est important de noter qu'une majorité des premiers actes posés par des mineurs mis en cause, restent des incivilités de type dégradations légères, jets de détritus, insultes...

<sup>4</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

<sup>5</sup> Grille de lecture : la Gendarmerie nationale a changé ses modalités de recensement des infractions et des personnes mises en cause en 2015. Ainsi, les chiffres concernant les personnes mises en cause en 2013 ne peuvent être mis en corrélation. L'échantillon présenté comprend donc les années 2016 à 2017.

## C. Les ruptures ou fragilités socio-éducatives

### ➤ **Le recul de la parentalité**

La question du recul de la parentalité et de la place des parents est une interrogation de plus en plus prégnante pour les acteurs de terrain. Le travail de remobilisation des parents est de plus en plus complexe que ce soit autour de la thématique de l'école, de l'animation, de l'accompagnement social ou extra judiciaire (procédure de rappel à l'ordre) voire judiciaire. Aussi les acteurs de terrain, se sont-ils organisés et collaborent-ils ensemble pour une remobilisation plus efficiente et surtout pérenne.

Il est constaté que le recul de la parentalité peut mettre en échec certains dispositifs de prévention et d'accompagnement mis en œuvre dans l'intérêt de l'enfant et de la famille.

Les questions autour de la parentalité sont aussi très prégnantes au sein des familles monoparentales qui, au niveau national comme sur Grand Poitiers, sont de plus en plus nombreuses. En effet, les parents isolés peuvent être confrontés à des difficultés en termes de disponibilités, d'insertion professionnelle, de langue, de précarité financière...

Enfin, il est également observé que le recul de la place des parents auprès des enfants engendre certaines conséquences quant au comportement de l'enfant, mettant en difficulté l'autorité de l'adulte, quel qu'il soit. Ces comportements peuvent se traduire par une forme d'intolérance à la frustration ou à l'autorité, un non-respect de la posture de l'adulte et des règles imposées.

### ➤ **Absentéisme et décrochage scolaire**

L'absentéisme et le décrochage scolaire sont des sujets centraux de la prévention des ruptures socio-éducatives. De nombreux dispositifs existent sur le territoire afin de prévenir et de prendre en charge de telles situations. Les difficultés d'apprentissage scolaire pouvant entraîner un décrochage scolaire sont détectées de plus en plus tôt chez les partenaires. L'absentéisme scolaire dès le premier degré est un également un enjeu majeur à traiter.

Il est constaté qu'une grande partie des mineurs mis en cause dans une procédure pénale, est sujette au décrochage et à l'absentéisme scolaire important.

- ❖ Selon l'Education nationale, dans le Département de la Vienne pour l'année scolaire 2017-2018, il est compté une quinzaine d'enfants en situation de décrochage lourd. Il faut ajouter à cela l'ensemble des enfants en situation d'absentéisme plus ou moins régulier qui font également l'objet de prises en charge de différents acteurs.

### ➤ **La problématique de l'insertion socio-professionnelle**

Sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, l'insertion professionnelle est un enjeu important. Au sein des quartiers prioritaires de Poitiers, le taux de chômage est prégnant chez les jeunes de 16 à 35 ans. Les jeunes sans diplôme ou à très petit niveau scolaire font partie des populations les plus touchées. Dans les quartiers de Poitiers, le taux de chômage des jeunes est plus élevé que pour l'ensemble de la ville.

Cette absence d'insertion économique provoque des processus qui peuvent aboutir à de la marginalisation, délinquance, et/ou du repli sur soi et à la constitution de groupes de pairs.

Des tensions sociales naissent des frustrations générées par une mise à l'écart d'une vie « normale » (travail, maison, permis ...). Cet isolement, peu à peu, conduit à un éloignement des prérequis à une embauche et rend petit à petit encore plus vulnérables les jeunes en marge.

## D. Les problématiques autour de la violence

### ➤ **Une certaine banalisation des violences chez les jeunes**

Outre le constat d'actes de plus en plus violents chez les mineurs de 10-12ans, il est observé par les partenaires une forme de banalisation de la violence verbale et physique.

Les insultes apparaissent comme d'usage quotidien dans le discours des jeunes entre eux mais aussi envers les autorités comme les forces de police.

Les violences physiques légères sont également banalisées dans leur quotidien et apparaissent au mieux comme un jeu et au pire comme une solution de résolution de conflits.

Ce phénomène constaté de façon globale à l'échelle nationale est multi factoriel. Il ressort notamment de la conséquence d'une présence accrue de la violence à la télévision, sur internet et les jeux vidéo sans qu'un adulte référent ne puisse contrôler ou modérer l'utilisation qui en est faite.

De plus, il ressort régulièrement du discours des jeunes, une forme d'impunité en cas de commission d'un acte délictueux ou d'une incivilité. La sanction ne semble plus apparaître comme dissuasive et intervient souvent trop tard ou en décalage avec la temporalité quasi immédiate du jeune.

#### ➤ **La question spécifique des violences intrafamiliales**

Les violences au sein du couple sont spécifiques de par leur complexité de prise en charge.

En 2017, en zone Police nationale, les intervenants sociaux au commissariat ont pris en charge 182 victimes de violences au sein du couple. Le service d'aide aux victimes a reçu et accompagné, quant à lui, 165 victimes. En secteur de la Gendarmerie, 187 personnes victimes de violences au sein du couple ont été prises en charge.

Les questions de l'hébergement d'urgence, des nuitées d'hôtel (190 nuits financées en 2017) mais aussi du relogement sont des préoccupations communes aux acteurs intervenants auprès des victimes. En effet, il s'avère difficile sur le territoire de trouver des places d'hébergement d'urgence notamment en milieu rural (éloignement des lieux d'accueil rendant très difficile l'accès à l'hébergement). Selon les secteurs, il est également mis en exergue un manque de connaissance des acteurs pouvant intervenir dans la prise en charge des victimes de violences intra familiales.

### E. **Les comportements à risque liés aux addictions**

#### ➤ **La consommation de produits licites et illicites**

- La consommation d'alcool

Les problématiques liées aux addictions ont été relevées par tous les partenaires et habitants rencontrés. Ces addictions concernent tout d'abord l'alcool, principalement chez les personnes majeures. Des lieux de consommation sur l'espace public ont été identifiés dans certains secteurs de Poitiers. Cette consommation entraîne des regroupements et est source de nuisances importantes voire de violences physiques et verbales. Ces situations génèrent un sentiment d'insécurité chez les habitants.

- ❖ La consommation d'alcool est également présente chez les étudiants qui adoptent des conduites à risque en consommant de grandes quantités d'alcool lors des soirées du jeudi soir et des week end.
- La consommation de cannabis

La question des trafics de stupéfiants est une préoccupation majeure de l'ensemble des partenaires et des habitants. Les lieux de trafic sont majoritairement identifiés dans Grand Poitiers notamment à Poitiers. Aussi, ces lieux sont source de nuisances, de regroupements, de dégradations et d'un fort sentiment d'insécurité des habitants. Outre les trafics de stupéfiants, la consommation de produits stupéfiants comme le cannabis est de plus en plus visible sur la voie publique. Il est constaté une consommation des jeunes de plus en plus tôt.

- Dès le collège, vers l'âge de 13 ans, beaucoup de jeunes indiquent consommer régulièrement du cannabis. Il est également fait état d'une première consommation intervenant vers l'âge de 10-11 ans.

#### ➤ **Les nouvelles formes d'addiction**

L'évolution et l'omniprésence de l'outil numérique fait apparaître de nouvelles formes d'addictions. Elles sont liées à une utilisation excessive d'internet, des réseaux sociaux et des jeux vidéo.

- Il est constaté une consultation des réseaux sociaux et d'internet quotidienne (via les Smartphones) et ce, dès l'âge de 10 ans. Les acteurs socio-éducatifs constatent une utilisation, par les enfants, des outils numériques jusque tard dans la nuit, ce qui nuit notamment, à la qualité du sommeil et peut engendrer des difficultés de concentration à l'école.

De telles addictions peuvent être conséquentes : renfermement sur soi, comportements agressifs en société, harcèlement sur les réseaux sociaux... Ces nouvelles addictions soulèvent alors la question du contrôle parental quant à l'utilisation faite de l'outil numérique et est un enjeu majeur pour les acteurs (cf. supra recul de la parentalité).

## PARTIE 2 : LES QUATRE PRIORITES DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE GRAND POITIERS

Riche de son territoire, la Communauté urbaine de Grand Poitiers est composée à la fois de communes rurales, périurbaines et urbaines. Elle connaît des organisations de territoires différentes comme par exemple l'existence de cinq quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville à Poitiers. Aussi les actions pouvant être mises en place, ne peuvent être de la même teneur sur l'ensemble de la Communauté urbaine. Cependant, grâce à un diagnostic global et comparé de l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, les axes prioritaires d'actions répondent à des besoins globalement recensés.

Dans l'élaboration et la mise en œuvre des axes prioritaires d'actions, une attention toute particulière a été portée à l'adaptation à chacune des configurations territoriales composant la Communauté urbaine de Grand Poitiers. Le diagnostic de territoire met en exergue divers facteurs de risque pouvant conduire au passage à l'acte délinquant. Aussi, au regard de ces éléments, il est nécessaire que la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance englobe l'ensemble des champs de la prévention ( primaire, secondaire et tertiaire)<sup>6</sup> et de la sécurité de façon transversale et complémentaire.

Les quatre priorités de Grand Poitiers et leurs déclinaisons opérationnelles sont transversales à plusieurs politiques publiques (éducation, politique de la ville, accompagnement social...) et sont mises en œuvre par plusieurs institutions ainsi que par le secteur associatif. Ainsi, le socle des quatre priorités de Grand Poitiers est une conjugaison d'actions et de partenariats forts.

---

<sup>6</sup> On distingue traditionnellement trois grandes formes de prévention : la prévention dite primaire, générale, qui tend à agir sur les nombreux facteurs socio-économiques (éducation, emploi, logement, loisirs, etc.) qui peuvent conduire à des trajectoires délinquantes ; la prévention secondaire, plus ciblée, qui est dirigée vers l'identification et l'intervention préventive à l'égard de groupes ou de populations qui présentent un risque particulier de délinquance ; la prévention tertiaire, dirigée vers la prévention de la récidive, à travers des actions individualisées de réadaptation sociale ou de neutralisation des anciens délinquants.

## Axe I : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique

Eléments de contexte : La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance consacre la place centrale des élus des collectivités territoriales dans la prévention de la délinquance. Il est important afin d'avoir un prisme d'action le plus global et efficient possible et de conjuguer les actions de prévention avec la mise en œuvre de moyens de maintien de la tranquillité publique, également dévolue aux collectivités territoriales.

### Besoins du territoire :

- Lutter contre les atteintes aux personnes et aux biens
- Lutter contre les trafics de stupéfiants
- Prévenir les incivilités du quotidien
- Développer le partenariat local fort et la participation des citoyens
- Analyser le phénomène délinquantiel sur le territoire

#### ➤ Sous axe 1 : Mettre en œuvre des outils de prévention de la commission d'actes de délinquance et des incivilités

Afin de pouvoir prévenir les actes de délinquance, il est nécessaire de développer différents outils. La prévention situationnelle notamment permet d'analyser un lieu ou une situation donnée afin de prévenir, de limiter ou de stopper tout acte de malveillance.

Il s'agit également d'organiser l'opérationnalité des dispositifs de prévention et de sécurité afin de coordonner les actions de chacun. Pour ce faire, la création de cellules de veille du CLSPD sur l'ensemble du territoire est une action forte de Grand Poitiers.

De façon transversale, il s'agit de procéder à l'analyse du phénomène délinquantiel tant sur les types d'actes commis que sur des réflexions globales de prévention. La mise en œuvre d'un observatoire de la délinquance est un outil permettant de répondre à ce besoin.

#### ➤ Sous axe 2 : Prévenir les incivilités du quotidien

La lutte contre les incivilités du quotidien est une priorité nécessaire au maintien du bien vivre ensemble. Les actions œuvrant en ce sens sont à développer notamment la médiation sociale.

Outre la restauration voire la création de lien social pour prévenir les incivilités du quotidien, le CLSPD de Grand Poitiers, accompagne les élus souhaitant mettre en place des outils de prévention prévus par la loi du 5 mars 2007<sup>7</sup>. Le Rappel à l'ordre est une des actions pertinentes déjà mise en place par certaines communes de Grand Poitiers et qui tend à se développer.

Une attention particulière est également portée sur les incivilités routières qui sont source d'accidents mais aussi de nuisances sonores notamment lors de rodéos. Des actions de rappels des règles de sécurité et du bien vivre ensemble en la matière sont valorisées dans cet axe d'actions.

#### ➤ Sous axe 3 : Co-construire la sécurité et la prévention avec les citoyens

La parole des habitants a enrichi le diagnostic de territoire réalisé notamment dans les secteurs dotés de conseils citoyens. A l'heure où les politiques publiques affichent une volonté d'associer les habitants par des phases de consultation ou de co-construction, il s'agit d'associer, en lien avec les instances compétentes (collectivités, Police nationale, Gendarmerie nationale), les habitants ou de leurs représentants, les réflexions sur la thématique de la prévention voire la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

<sup>7</sup> Loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance

## **Axe II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance**

Eléments de contexte : Le diagnostic de territoire a nettement révélé une augmentation du nombre de mineurs impliqués dans des actes de délinquance. Les partenaires de Grand Poitiers constatent également le rajeunissement de l'âge du premier passage à l'acte.

### Besoins du territoire :

- Soutenir les actions de prévention auprès de jeunes de 10 à 25 ans
- Prévenir les ruptures socio-éducatives
- Agir sur le recul de la parentalité
- Prévenir les conduites à risque

#### ➤ Sous axe 1 : Prévenir les ruptures socio-éducatives des jeunes exposés à la délinquance

La prévention des ruptures socio-éducatives des jeunes dès l'âge de 10 ans est un axe d'actions central dans la prévention de la délinquance de Grand Poitiers. Cette prévention est de plusieurs ordres et intervient sur plusieurs facteurs de risque. La prévention, l'animation de rue et l'accompagnement individuel de jeunes identifiés est une des clés d'intervention soutenue et à valoriser.

Sur les territoires qui ne sont pas actuellement dotés d'une équipe de prévention spécialisée, la transmission d'outils pouvant être transposés par des équipes éducatives ou d'animation est à développer. La coordination assurée par le CLSPD et ses partenaires concourt à la culture de réseau au-delà de la ville de Poitiers. Elle permet une meilleure connaissance des acteurs pouvant être mobilisés autour des jeunes et leurs familles.

L'accompagnement des jeunes en rupture scolaire entraînant absentéisme ou décrochage ainsi que l'accompagnement vers la pré-insertion puis l'insertion professionnelle sont des angles d'intervention reconnus comme essentiels et devant être soutenus et développés par les partenaires de terrain.

#### ➤ Sous axe 2 : Prendre en compte l'environnement des jeunes en rupture par l'approche de la parentalité

Parce que l'environnement du jeune en rupture ou en situation de fragilité doit être pris en compte dans un souci d'efficience des actions, l'approche du soutien à la parentalité est nécessaire. Les parents sont et restent les premiers éducateurs. Or beaucoup sont confrontés à des difficultés dans leur parcours de vie, d'ordre social, économique et professionnel. La perte de repères a des répercussions non seulement sur l'éducation des enfants au sein de la cellule familiale, mais aussi sur le suivi scolaire. Il convient donc de valoriser les initiatives qui leurs accordent une place prépondérante. Cela nécessite également d'accompagner ces familles afin de leur faciliter la compréhension du fonctionnement des institutions et plus particulièrement de l'école et de la scolarité proposée à leurs enfants.

La nécessaire implication des parents dans la prévention et la réitération d'actes délinquants commis par leurs enfants est essentielle. Grand Poitiers porte et soutien les dispositifs permettant d'associer les parents dans la compréhension des conséquences des actes de leurs enfants et de les responsabiliser face à ces situations.

#### ➤ Sous axe 3 : Prévenir l'apparition et l'installation des comportements à risque chez les jeunes

La banalisation de la consommation de cannabis a tendance à rendre peu audible le discours de la Police ou des éducateurs de rue en matière de prévention et de santé publique. Les actions permettant de valoriser ce discours doivent être développées et accompagnées par une véritable politique de prévention en ce sens.

Egalement, les actions de prévention dans le cadre de « la vie nocturne » auprès des étudiants sont soutenues par Grand Poitiers, qu'ils s'agissent de la sensibilisation sur les conduites à risque ou du partenariat avec les établissements de débit de boissons.

### **Axe III : La prévention de la récidive par l'accompagnement des publics vulnérables**

Eléments de contexte : Tout comme les stratégies nationale et départementale de prévention de la délinquance, la prévention et l'accompagnement des personnes vulnérables est une approche nécessaire dans le territoire de Grand Poitiers. Ici la vulnérabilité des personnes relève de leur situation de victime directe ou indirecte d'infraction. Elle s'attache aussi au statut d'auteurs, de personnes détenues et sortant de prison, nécessitant d'être accompagnées afin d'éviter toute récidive.

#### Besoins du territoire :

- Développer la prise en charge des victimes d'infractions pénales et les dispositifs d'accès au droit
- Développer et soutenir l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple
- Prévenir la récidive ou la réitération d'acte de délinquance
- Accompagner les personnes incarcérées dans leur préparation à la sortie et maintenir les liens familiaux durant l'incarcération

#### ➤ Sous axe 1 : Lutter contre les violences au sein du couple

Les violences au sein du couple nécessitent une action spécifique de professionnels formés tels que les travailleurs sociaux en Commissariat et en unité de Gendarmerie. L'interconnaissance des acteurs œuvrant sur ce champ par le biais notamment de réseaux de professionnels est valorisée et soutenue. Cette interconnaissance participe à l'amélioration de la prise en charge qui doit être développée tant en matière d'accès au droit, de prise en charge sociale et psychologique, que de l'hébergement d'urgence.

#### ➤ Sous axe 2 : Accompagner les personnes victimes d'infractions

Outre la spécificité des prises en charge des victimes de violences au sein du couple, l'accueil et l'accompagnement des victimes de toute infraction pénale doivent être garantis par le développement de points d'accès au droit sur l'ensemble du territoire.

#### ➤ Sous axe 3 : Prévenir la récidive par l'accompagnement des personnes ayant commis des infractions

La prévention de la récidive et de la réitération des actes de délinquance voire d'incivilités passe notamment par la promotion des Mesures Alternatives à l'Incarcération ou mais aussi Alternatives aux Poursuites à l'instar des stages de citoyenneté, des Travaux d'Intérêt Général et de la Réparation Pénale pour les Mineurs. Grand Poitiers accueille, depuis plusieurs années au sein de ses services, des personnes faisant l'objet de telles mesures. Il s'agit de développer et d'améliorer cet accueil en apportant un aspect plus « éducatif » propice à la non récidive.

Par ailleurs, des études démontrent que le risque de récidive le plus fort se situe dans les 6 mois suivant la sortie de détention. Aussi, est-il nécessaire de soutenir les actions d'accompagnement à la sortie des personnes incarcérées mais aussi pendant la période de détention afin de garder un lien avec l'extérieur, que ce soit par le maintien des liens familiaux ou la participation à des activités culturelles ou de formation. L'incarcération d'une personne touche également son entourage proche notamment ses enfants. Aussi, est-il pertinent d'accompagner ces derniers à la compréhension de la situation et au maintien du lien avec leur parent.

## **Axe IV : La prévention du phénomène de radicalisation**

Eléments de contexte : En 2016 Grand Poitiers s'est doté d'un plan d'actions spécifiques à la prévention de la radicalisation suite à une circulaire ministérielle, établie dans le cadre du plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. Cette dernière fait des collectivités locales des acteurs incontournables en la matière. Le plan de prévention de la radicalisation de Grand Poitiers vient en complément des dispositifs déjà existants tels que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. La présente stratégie intègre donc dans son quatrième axe d'intervention, le plan d'actions de prévention primaire de la radicalisation, ayant fait l'objet d'un diagnostic spécifique. (*L'intégralité du plan d'actions de prévention de la radicalisation est annexée dans la fiche action n°25*)

### Besoins du territoire :

- Développer la formation et l'inter connaissance des professionnels
- Développer l'esprit critique des jeunes et des familles
- Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté
- Lutter contre les ruptures socio-éducatives

#### ➤ [Sous axe 1 : Former et informer](#)

La prévention de la radicalisation ne peut être portée que par des acteurs formés à cette problématique et ayant un même niveau de connaissances quant au repérage des situations à risque. Il est donc fondamental de favoriser et de valoriser le développement de la formation des professionnels avec des contenus et outils adaptés à leurs besoins. Dans une logique de meilleure compréhension du phénomène, est également soutenu le développement voire la création d'espaces d'échanges pour les habitants notamment sur les thématiques du vivre ensemble...

#### ➤ [Sous axe 2 : Favoriser les actions autour des jeunes](#)

Dans ce cadre, est valorisé le développement d'actions sur la thématique de la citoyenneté auprès des jeunes permettant ainsi de travailler sur le vivre ensemble, la laïcité, l'égalité Homme/Femme, les rapports avec les institutions publiques...

#### ➤ [Sous axe 3 : Favoriser le travail avec les familles](#)

Le travail mené auprès des jeunes connaît une réelle efficacité lorsqu'il est accompagné d'une démarche auprès des parents et plus largement des familles (fratries...). Cet axe tend à favoriser les actions permettant d'associer les parents aux démarches menées auprès de leurs enfants.

#### ➤ [Sous axe 4 : Favoriser le maillage territorial des acteurs](#)

Afin d'optimiser la détection et la prise en charge de situations de repli ou de radicalisation, il est pertinent de promouvoir les instances d'échanges pluridisciplinaires entre les professionnels de terrain.

#### ➤ [Sous axe 5 : Eduquer à l'utilisation des outils numériques et aux médias](#)

Les médias sont omniprésents dans la vie quotidienne des jeunes et des familles. Ils sont sources d'information et aussi de désinformation. Il est donc important de travailler avec la population autour de l'apprentissage de l'usage des outils numériques mais aussi de favoriser le développement d'actions menées auprès des jeunes et des familles, concernant l'utilisation des réseaux sociaux. D'autre part, il est également nécessaire de promouvoir les actions autour de l'éducation aux médias permettant de prendre un certain recul et d'avoir un esprit critique face aux informations communiquées via les médias télévisés et numériques, notamment sur les thématiques liées au phénomène de radicalisation, aux théories du complot.



### **PARTIE 3 :**

### **ANNEXES DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2018/2022**

## Sommaire des annexes

### Partie A : Fiches focus du diagnostic de territoire

Fiche diagnostic N°1 : Zone Police Nationale

Fiche diagnostic N°2 : Zone Gendarmerie Nationale

Fiche diagnostic N°3 : Ville de Poitiers

Fiche diagnostic N°4 : Poitiers, Quartier Centre-ville

Fiche diagnostic N°5 : Poitiers, quartier Couronneries

Fiche diagnostic N°6 : Poitiers, quartier Bel Air

Fiche diagnostic N°7 : Poitiers, quartier Beaulieu

Fiche diagnostic N°8 : Poitiers, quartier Bellejouanne

Fiche diagnostic N°9 : Poitiers, quartier Saint Eloi

Fiche diagnostic N°10 : Poitiers, quartier Trois Cités

### Partie B : Fiches actions des axes prioritaires de Grand Poitiers 2018/2020

#### **Axe I : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique**

➤ **Sous axe1 : Mettre en œuvre des outils de prévention de la commission d'actes de délinquance**

Fiche actions N°1 : Développer l'efficience de la prévention situationnelle

Fiche actions N°2 : Lutter contre les lieux de fixation délinquantiels en lien avec les bailleurs sociaux

Fiche actions N°3 : Développer l'opérationnalité du CLSPD sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers

➤ **Sous axe 2 : Prévenir les incivilités du quotidien**

Fiche actions N°4 : Poursuivre le développement de la médiation sociale

Fiche actions N°5 : Accompagner les communes dans la mise en œuvre du rappel à l'ordre

Fiche actions N°6 : Soutenir les actions autour de la prévention des incivilités routières

Fiche actions N°7 : Soutenir les actions valorisant le bien-vivre ensemble

➤ **Sous axe 3 : Co-construire la sécurité et la prévention avec les citoyens**

Fiche actions N°8 : Faire des représentants d'habitants des acteurs de la prévention et de la tranquillité publique

#### **Axe II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance**

➤ **Sous axe 1 : Prévenir les ruptures socio-éducatives des jeunes exposés à la délinquance**

Fiche actions N°9 : Maintenir le soutien de la prévention spécialisée

Fiche actions N°10 : Développer une culture de réseau entre les acteurs sur l'ensemble des secteurs

Fiche actions N°11 : Participer aux dispositifs de prévention de l'absentéisme scolaire et du décrochage

Fiche actions N°12 : Poursuivre à la mise en œuvre de chantiers éducatifs de pré-insertion

➤ [\*\*Sous axe 2 : Prendre en compte l'environnement des jeunes en rupture par l'approche de la parentalité\*\*](#)

Fiche actions N°13 : Prévenir le recul de la parentalité

Fiche actions N°14 : Responsabiliser les parents face aux comportements délictueux de leurs enfants

➤ [\*\*Sous axe 3 : Prévenir l'apparition et l'installation des comportements à risque chez les jeunes\*\*](#)

Fiche actions N°15 : Lutter contre la banalisation de la consommation de cannabis

Fiche actions N°16 : Prévenir les comportements à risque chez les étudiants

Fiche actions N°17 : Développer les actions d'éducation à l'outil numérique

### **Axe III : L'accompagnement des publics vulnérables**

➤ [\*\*Sous axe 1 : Lutter contre les violences au sein du couple\*\*](#)

Fiche actions N°18 : Soutenir l'intervention des Intervenants sociaux au Commissariat et en Gendarmerie

Fiche actions N°19 : Participer à l'amélioration de la prise en charge des victimes de violences au sein du couple

➤ [\*\*Sous axe 2 : Accompagner les personnes victimes d'infractions\*\*](#)

Fiche actions N°20 : Soutenir la mise en œuvre de permanences d'accès au droit et de soutien aux victimes

➤ [\*\*Sous axe 3 : Prévenir la récidive par l'accompagnement des personnes ayant commis des infractions\*\*](#)

Fiche actions N°21 : Développer l'accueil et la mise en œuvre de Travaux d'Intérêt Général, Réparations Pénales pour Mineurs et Stages de citoyenneté au sein de la collectivité

Fiche actions N°22 : Prévenir la récidive des personnes incarcérées en œuvrant au maintien des liens familiaux durant la détention

### **Axe IV : La prévention du phénomène de radicalisation**

Fiche actions N° 23 : Plan d'actions de prévention primaire de la radicalisation

### **Partie C Transversale : La gouvernance et le partenariat de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**

Fiche gouvernance N° 1 : Conforter la place centrale du CLSPD

Fiche gouvernance N° 2 : Encadrer l'échange d'informations /Charte d'échange d'informations 2005

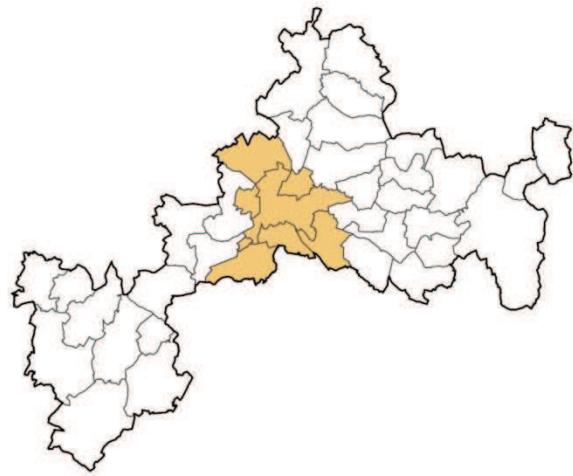
Fiche gouvernance N°3 : Mettre en œuvre l'observatoire de la délinquance



## **Fiches focus du diagnostic de territoire**

## FICHE DIAGNOSTIC N°1 : ZONE POLICE NATIONAL

124 620 habitants<sup>8</sup>

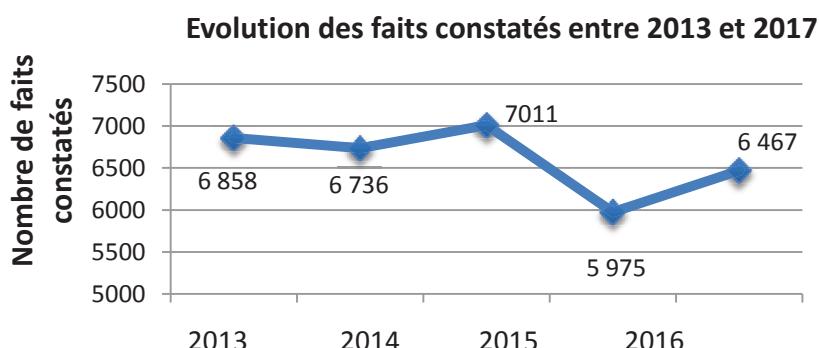


### Positionnement géographique et caractéristiques

Le territoire de Grand Poitiers comprend une zone Police Nationale étendue sur la ville de Poitiers et les communes adjacentes que sont Biard, Buxerolles, Croutelle, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances et Saint-Benoit.

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 18 699 (soit 15,8% de la population totale du secteur).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 10 002 (soit 8,5% de la population totale du secteur).
- Nombre de familles monoparentales : 5 395 (soit 18,6% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 7 894 (soit 17,9% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 22 956 (soit 52,5% des actifs).

### Diagnostic chiffré de la délinquance : 6 467 faits constatés en 2017<sup>9</sup>



La tendance générale de la délinquance entre 2013 et 2017 est à la baisse. En revanche, après une baisse importante du nombre de faits constatés en 2016, une nouvelle augmentation de 492 faits est constatée en 2017. La chute de 14,8% des faits constatés entre 2015 et 2016 se concentre sur les atteintes volontaires à l'intégrité physique (passant de 1 062 faits constatés en 2015 à 969 en 2016, soit une diminution de 8.8%) et les atteintes aux biens (passant de 5 073 faits constatés en 2015 à 4 194 en 2016, soit une diminution de 17.3%).

En 2017, la totalité des faits constatés est répartie sur les communes de la zone Police Nationale de la façon suivante :

Biard : 28 faits	Croutelle : 38 faits	Mignaloux-Beauvoir : 85 faits	Poitiers : 5 498 faits
Buxerolles : 357 faits	Ligugé : 67 faits	Migné-Auxances : 187 faits	Saint-Benoit : 209 faits

<sup>8</sup> Source : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques, recensement de la population 2015 / population légale en vigueur au 1er janvier 2018

<sup>9</sup> Source : chiffres de la Police nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Police mais commis hors du territoire

➤ Les Atteintes Aux Biens (AAB)

Les communes de Migné-Auxances et Biard ont connu une diminution des atteintes aux biens entre 2013 et 2017 (-16,8% passant de 173 faits constatés à 144 pour la commune de Migne-Auxances et - 66% passant de 62 faits constatés à 21 pour la commune de Biard). Parallèlement, la commune de Ligugé a connu une forte augmentation du nombre de faits constatés concernant les atteintes aux biens qui ont été multipliées par deux, passant de 29 faits constatés en 2013 à 57 en 2017. La commune de Croutelle se trouve dans une situation identique avec un nombre d'atteintes aux biens multipliés par trois, passant de 10 en 2013 à 32 en 2017.

➤ Les cambriolages d'habitations principales ou secondaires

Les cambriolages sont en augmentation. En dehors de Poitiers, les faits constatés passent de 163 en 2013 à 175 en 2017. Les villes les plus impactées par cette augmentation sont Ligugé, (1 fait en 2013 à 13 en 2017) et Croutelle, (2 cambriolages en 2013 à 11 en 2017). Enfin, les deux villes les plus impactées par les faits de cambriolages, de façon globale, sont Poitiers (177 faits en 2013 contre 157 en 2017) et Buxerolles (44 faits constatés en 2017 contre 51 en 2013). A Buxerolles et à Migné-Auxances, les partenaires de terrain constatent que les cambriolages sont commis de façon régulière tout au long de l'année tandis qu'à Ligugé, les cambriolages sont cycliques.

➤ Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)

Entre 2013 et 2017, il est relevé une augmentation importante des atteintes volontaires à l'intégrité physique, notamment sur la commune de Poitiers (803 faits en 2013 contre 1 029 en 2017 soit une augmentation de 28%) et sur la commune de Saint-Benoit (39 faits en 2017, soit plus du triple de ceux constatés en 2013 s'élevant au nombre de 12).

➤ Les incivilités

Les communes de Poitiers, Ligugé et Saint-Benoit notamment disposent d'un nombre important d'espaces verts qui, lors de la période estivale, sont sujets à des barbecues sauvages, des regroupements accompagnés de consommation d'alcool voire de produits stupéfiants. Ces situations sont source de nombreuses nuisances et incivilités (sonores, dépôts de déchets...). Les incivilités comme les dégradations, tags, nuisances sonores sont également régulièrement constatées sur les différentes communes de la zone police.

Répartition des personnes mises en cause<sup>10</sup>

**2013 = 2 490 prs**



■ Majeurs : 2 001
■ Mineurs : 489

**2017 = 2 487 personnes**



■ Majeurs : 1 832
■ Mineurs : 655

**Soit 19,64% de mineurs mis en cause en 2013 et 26,3% en 2017**

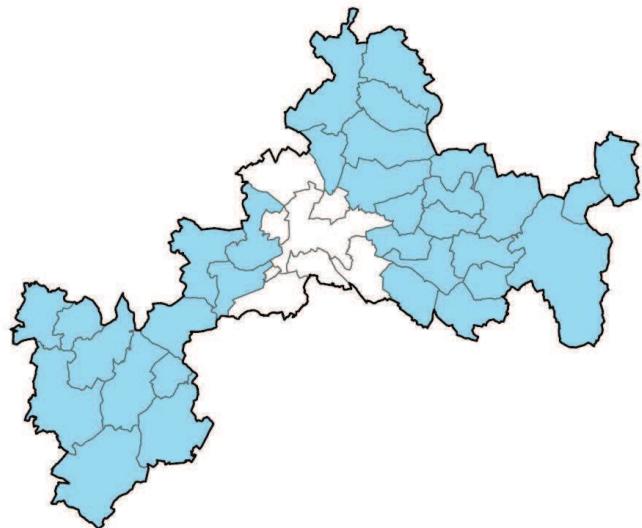
Entre 2013 et 2017, la part des mineurs mis en cause est en nette progression.

Cette tendance à la hausse est globale sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers et corrobore également les constats nationaux.

<sup>10</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

## FICHE DIAGNOSTIC N°2 : ZONE GENDARMERIE NATIONALE

71 495 habitants<sup>11</sup>

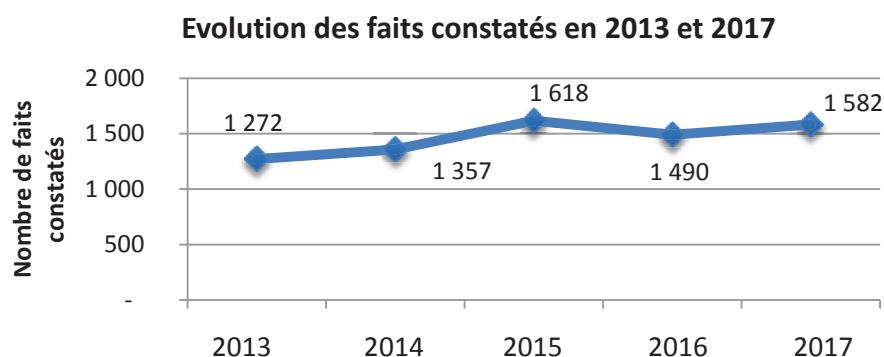


### Positionnement géographique et caractéristiques

La Communauté urbaine de Grand Poitiers est en partie couverte par deux compagnies de Gendarmerie nationale. D'une part, la Compagnie de Gendarmerie de Poitiers qui regroupe les brigades de Vivonne, Vouillé, Chasseneuil-du-Poitou/Jaunay-Marigny totalisant 19 communes. D'autre part, la Compagnie de Gendarmerie de Montmorillon est en charge de la brigade de Chauvigny totalisant 13 communes.

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 13 260 (soit 19,12% de la population totale du secteur).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 6 174 (soit 8,23% de la population totale du secteur).
- Nombre de familles monoparentales : 1 909 (soit 9,13% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 4 685 (soit 14,28% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 17 345 (soit 51,5% des actifs).

### Diagnostic chiffré de la délinquance : 1 582 faits constatés en 2017<sup>12</sup>



Il est constaté une progression de la délinquance entre 2013 et 2017 avec plus 355 faits.

### Répartition spatiale des actes de délinquance :

51% des faits sont commis sur 5 communes (Chasseneuil du Poitou avec 19% des faits, Jaunay-Marigny avec 17% des faits et Vouneuil sous Biard, Lusignan et Dissay avec chacune 5% des faits).

<sup>11</sup> Source : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques, recensement de la population 2015 / population légale en vigueur au 1er janvier 2018

<sup>12</sup> Source : chiffres de la Gendarmerie nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Gendarmerie mais commis hors du territoire

➤ Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)

Le nombre total d'AVIP recensé est en augmentation entre 2013 et 2015 (passant de 167 faits constatés à 223) cependant cette tendance est inversée jusqu'en 2017 (182 faits constatés), soit une diminution de 18,4% sur deux ans. En 2017, les villes les plus touchées par les AVIP sont Chauvigny (35 faits constatés), Chasseneuil du Poitou (32 faits constatés) ainsi que Jaunay-Marigny (31 faits constatés en 2017).

➤ Les Atteintes Aux Biens (AAB)

La zone Gendarmerie nationale comptabilise un total de 918 faits constatés d'atteintes aux biens en 2013 contre 1 058 en 2017. Comme pour les infractions précédentes, celles-ci connaissent une augmentation plus importante en 2015 (1 115 faits constatés). En 2017, les villes les plus touchées par les AAB sont Chasseneuil du Poitou (257 faits constatés), Chauvigny (115 faits constatés) et Jaunay-Marigny (109 faits constatés).

➤ Les cambriolages

Le nombre de cambriolages a augmenté de 83% entre 2013 et 2017 avec 187 faits en 2013 à 342 en 2017. Les villes les plus touchées en 2017 sont Chasseneuil du Poitou (43 faits constatés), Montamisé (40 faits constatés) et Chauvigny (37 faits constatés). La proximité des axes routiers importants favorise la commission de cambriolages par des groupes de passage.

➤ Les incivilités

De nombreux actes d'incivilités (regroupements sources de nuisances, dégradations de biens publics) sont régulièrement constatés sur l'ensemble des secteurs de la zone Gendarmerie. Les partenaires de terrain constatent une certaine similitude de profils des auteurs d'incivilités sur les secteurs ruraux, périurbains et urbains. Les partenaires constatent également une résurgence des incivilités et un passage à l'acte de plus en plus jeune (10-12 ans). Les jeunes auteurs de ces incivilités ne sont pas toujours issus de la commune victime des actes.

Répartition des personnes mises en cause<sup>13</sup> dans la zone Gendarmerie nationale de Grand Poitiers



2016 = 832 personnes

■ Majeurs : 726  
■ Mineurs : 106

2017 = 849 personnes

■ Majeurs : 671  
■ Mineurs : 178

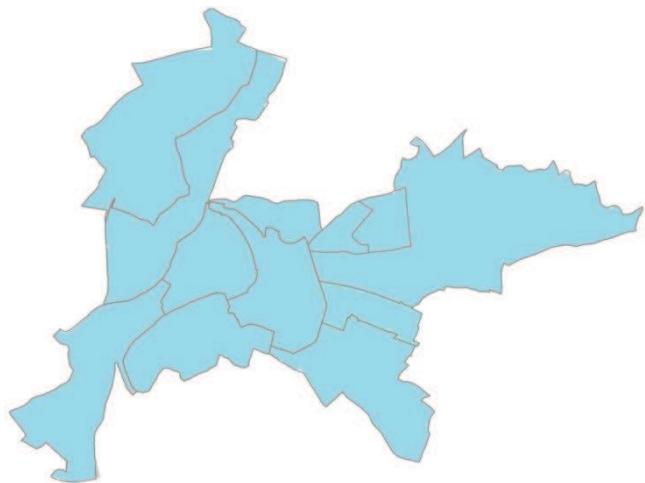
Soit 12.74% de mineurs mis en cause en 2016 et 20.97% en 2017.

Il est à noter que la part des mineurs en zone Gendarmerie sur le territoire de Grand Poitiers est plus élevée de près de 4 points que sur l'ensemble du département de la Vienne à (17% sur 2017).

<sup>13</sup> Grille de lecture : la Gendarmerie nationale a changé ses modalités de recensement des infractions et des personnes mises en cause en 2015. Ainsi, les chiffres concernant les personnes mises en cause en 2013 ne peuvent être mis en corrélation. L'échantillon présenté comprend donc les années 2016 à 2017.

## FICHE DIAGNOSTIC N°3 : VILLE DE POITIERS

90 559 habitants



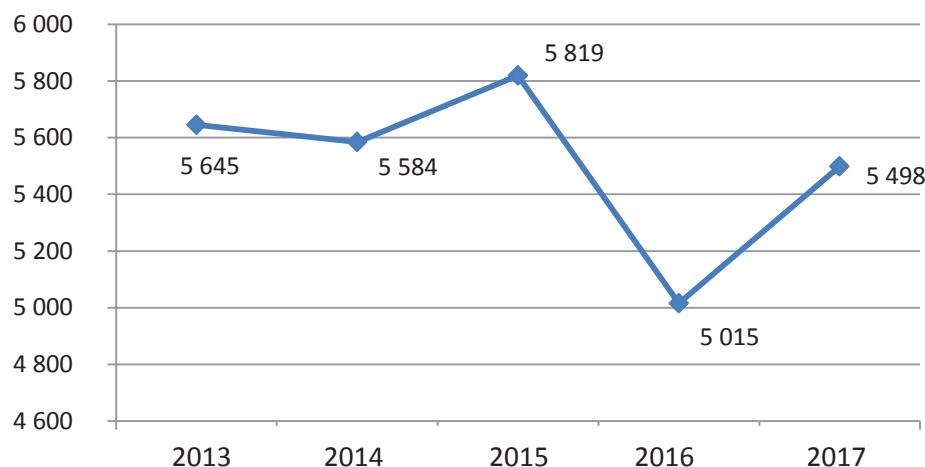
### Positionnement géographique et caractéristiques

La ville de Poitiers compte, en 2017<sup>14</sup>, 90 115 habitants

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 12 061 (soit 14,2% de la population totale).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 6 911 (soit 8,1% de la population totale).
- Nombre de familles monoparentales : 3 961 (soit 21,4% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 8 259 (soit 21% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 18 787 (soit 47,6% des actifs).

### Diagnostic chiffré de la délinquance : 5 498 faits constatés en 2017<sup>15</sup>

#### Nombre de faits constatés

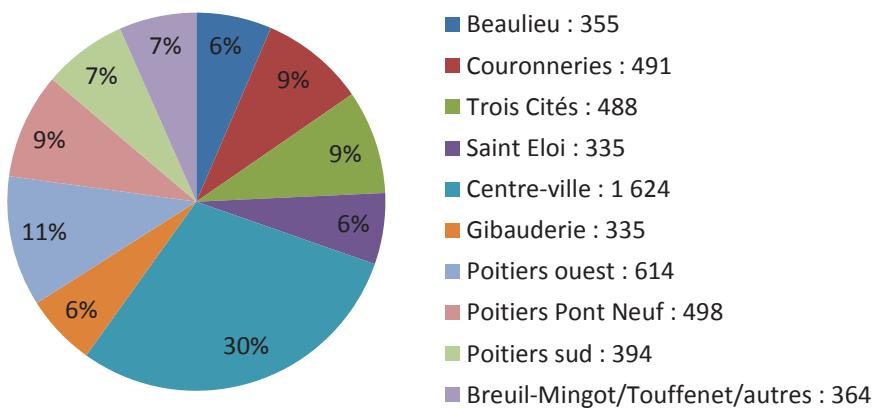


La ville de Poitiers depuis 2013 connaît une baisse globale de sa délinquance. Cependant, à l'instar des constats sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, une forte augmentation est en 2015 suivie d'une chute du nombre de faits en 2016. En 2017, les chiffres de la Police nationale montrent une nouvelle tendance à la hausse des actes de délinquance.

<sup>14</sup> Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), 1er janvier 2017, basé sur la population 2014)

<sup>15</sup> Source : chiffres de la Police nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Police mais commis hors du territoire

## Délinquance totale, 2017 : 5 498 faits constatés



### ➤ Les Atteintes volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)

Il est constaté une hausse de 28% des atteintes volontaires à l'intégrité physique, entre 2013 et 2017 (803 faits constatés en 2013 à 1 029 en 2017). En revanche, entre 2016 et 2017, ces atteintes ont augmenté de 20%, soit 166 faits supplémentaires.

### ➤ Les Atteintes Aux Biens (AAB)

Entre 2013 et 2017, les atteintes aux biens suivent une tendance inverse aux atteintes volontaires à l'intégrité physique. En effet, les faits constatés diminuent de 13,7% passant de 4 152 en 2013 à 3 582 en 2017.

### ➤ Les infractions liées aux stupéfiants

Les infractions liées aux produits stupéfiants augmentent de manière constante depuis 2015. Entre 2013 et 2017, les faits constatés en la matière passent de 480 à 542, soit une augmentation de 12.4%. Aussi, l'augmentation la plus importante intervient entre 2016 et 2017 avec une augmentation de 112 faits. Ces infractions sont concentrées majoritairement sur les secteurs Centre-ville, Saint Eloi, Trois Cités et Couronneries.

### Répartition des personnes mises en causes<sup>16</sup>

2015 = 1 329 personnes



Majeurs : 1 080
Mineurs : 249

2016 = 1 947 personnes



Majeurs : 1 493
Mineurs : 454

2017 = 2 087 personnes



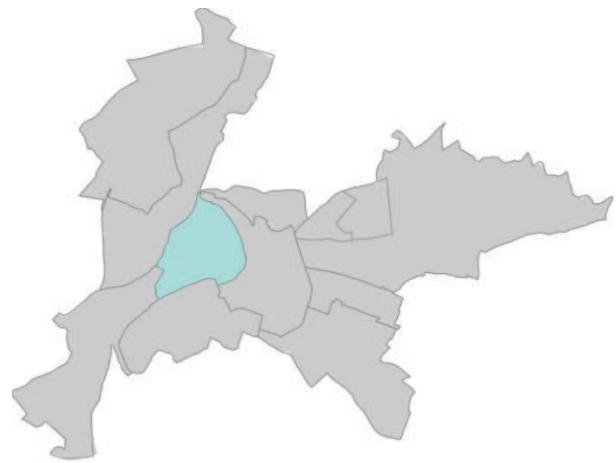
Majeurs : 1 516
Mineurs : 571

Soit une part des mineurs mis en cause de 18.74% en 2015; 23.3% en 2016 et 27.3% en 2017 (en 2013 la part des mineurs était d'environ 16,4%) ; soit 8 point de pourcentage en plus entre 2015 et 2017.

<sup>16</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

## FICHE DIAGNOSTIC N°4 : POITIERS, QUARTIER CENTRE-VILLE

17 463 habitants



### Positionnement géographique et caractéristiques du quartier

Le quartier du centre-ville comprend les secteurs suivants : les Trois Quartiers, Les Feuillants, Cathédrale, Hôtel de ville, Sainte-Croix, Carnot, Blossac Saint-Hilaire et Gare. En 2014<sup>17</sup>, il compte 17 732 habitants.

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 1 718 (soit 9,7% de la population totale du quartier).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 1 301 (soit 7,33% de la population totale du quartier).
- Nombre de familles monoparentales : 526 (soit 17% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 3 050 (soit 37% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 2 738 (soit 33,2% des actifs).

### Diagnostic chiffré de la délinquance : 1 624 faits constatés en 2017<sup>18</sup>

Globalement, entre 2013 et 2017, les faits de délinquance constatés diminuent de 10,7%, passant de 1 754 faits constatés en 2013 à 1 624 en 2017. Cependant, il est relevé en 2017 une forte reprise de la délinquance avec une augmentation de 27,3% par rapport à 2016 (soit une augmentation de 244 faits).

#### **Les principales augmentations**

- Le nombre de vols a augmenté de 16,9% entre 2013 et 2017, passant de 687 faits constatés à 803 en 2017.
- Les atteintes aux personnes de toute nature ont augmenté de 55%, passant de 184 faits constatés en 2013 à 285 faits en 2017.
- Les dégradations de biens ont augmenté de 40% passant de 147 faits en 2013 à 206 en 2017. Cependant, il est à noter qu'une diminution de 18% a été constatée entre 2016 et 2017, passant de 251 faits à 206.

#### **Les principales diminutions**

- Les cambriolages ont diminué de 12%, passant de 92 faits constatés en 2013 à 81 faits en 2017.
- Les infractions liées aux véhicules ont diminué de 20,3%, soit 217 faits constatés en 2013 contre 173 en 2017.

<sup>17</sup> Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) 2015.

<sup>18</sup> Source : chiffres de la Police nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Police mais commis hors du territoire

## Constat global des partenaires de terrain

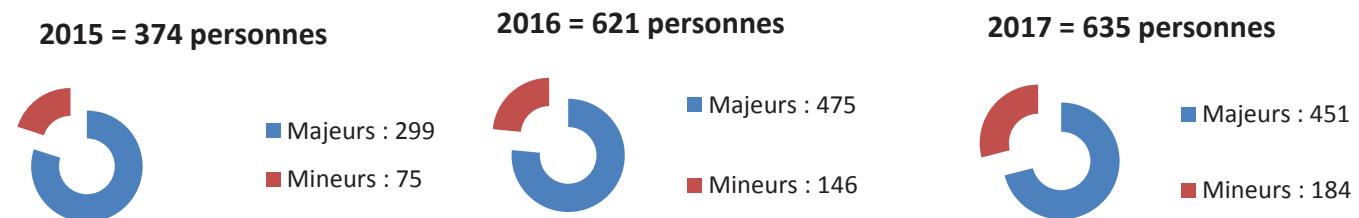
Pour les partenaires, le quartier du centre-ville est un quartier relativement calme même si un nombre important d'infractions sont commises. C'est un quartier qui connaît une grande mixité sociale et professionnelle.

Le secteur des Trois Quartiers, situé à proximité de la porte de Paris et de la Gare, rencontre une population à difficultés médico-sociales et économiques. Cette partie du centre-ville possède également des points de trafic de produits stupéfiants qui entraînent des regroupements et des nuisances sonores importantes ainsi qu'un sentiment d'insécurité, notamment à proximité de la Gare SNCF.

Les secteurs de l'Hôtel de ville et du parc de Blossac connaissent également une délinquance spécifique avec des regroupements de personnes marginalisées qui consomment de l'alcool sur l'espace public et créent des nuisances sonores importantes et des violences (avec ou sans armes blanches) notamment à proximité du centre commercial. Cette situation est source d'un sentiment d'insécurité aussi bien des habitants que des touristes fréquentant le centre-ville.

Le centre-ville, de par son attractivité, est exposé aux conduites à risque des étudiants, principalement les jeudi soirs et les week end.

## Répartition des personnes mises en cause<sup>19</sup>

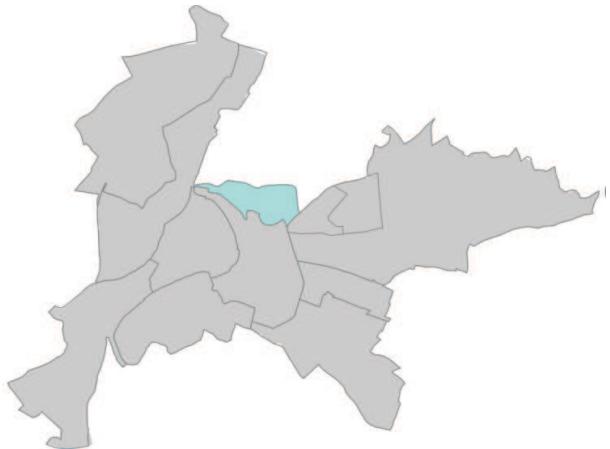


Soit une part des mineurs mis en cause de 20% en 2015, 23.5% en 2016 et 28.9% en 2017 ;  
soit une augmentation de plus de 8 points de pourcentage entre 2015 et 2017.

<sup>19</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

## FICHE DIAGNOSTIC N°5 : POITIERS, QUARTIER COURONNERIES

**8 576 habitants**



### Positionnement géographique et caractéristiques

Le quartier des Couronneries comprend Couronneries Europe, Couronneries Nimègue, Aliénor d'Aquitaine et Provence. Il est situé dans la zone nord-est de la ville de Poitiers et compte, en 2014<sup>20</sup>, 7 994 habitants.

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 1 331 (soit 16,65% de la population totale du quartier).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 1 151 (soit 14,4% de la population totale du quartier).
- Nombre de familles monoparentales : 532 (soit 31% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 203 (soit 6,5% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 2 096 (soit 66,8% des actifs).

### Diagnostic chiffré de la délinquance : 491 faits constatés en 2017<sup>21</sup>

Le quartier des Couronneries connaît une diminution globale de la délinquance de 16% entre 2013 et 2017 (passant de 585 faits à 491). Malgré cette baisse, le quartier des Couronneries est l'un des secteurs les plus touchés par la délinquance après celui du centre-ville. De plus, comme sur l'ensemble du territoire, ce quartier connaît une nouvelle hausse de sa délinquance entre 2016 et 2017.

#### **Les principales augmentations**

- Les vols à la tire et avec violences ont quasi été multipliés par deux entre 2016 et 2017 (26 faits constatés en 2016 contre 42 en 2017). Cependant, entre 2013 à 2016, ces infractions restent relativement stables (22 faits en 2013).
- Les dégradations de biens ont subi une augmentation de 19,1% en comptabilisant 106 faits en 2017 contre 89 en 2013.
- Les violences non crapuleuses ont augmenté de 74% entre 2016 et 2017 passant de 46 en 2016 à 80 faits constatés en 2017. En 2013, il avait été constaté 94 faits.

#### **Les principales diminutions**

- Les infractions liées aux véhicules (vols et dégradations) sont globalement restées stables entre 2013 et 2017, passant de 22 faits à 29. Cependant, une diminution de 29% a été observée entre 2016 et 2017, passant de 41 faits en 2016 à 29 en 2017.

### Constat global des partenaires de terrain

<sup>20</sup> Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) 2015.

<sup>21</sup> Source : chiffres de la Police nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Police mais commis hors du territoire

Plusieurs lieux de fixation et de regroupements liés au trafic de stupéfiants ont été identifiés sur le quartier. Ces différents lieux sont en grande majorité situés en pieds ou halls d'immeubles et sont sources de nuisances, dégradations, jets de détritus et d'un sentiment d'insécurité.

#### Répartition des personnes mises en cause<sup>22</sup>

**2015 = 121 personnes**



■ Majeurs : 100  
■ Mineurs : 21

**2016 = 170 personnes**



■ Majeurs : 133  
■ Mineurs : 37

**2017 = 171 personnes**



■ Majeurs : 133  
■ Mineurs : 38

**Soit une part des mineurs mis en cause de 17.4% en 2015, 21.8% en 2016 et 22.2% en 2017 ; soit une augmentation de 4.8 points de pourcentage entre 2015 et 2017.**

#### La parole des Conseillers Citoyens

Les représentants des habitants font part d'un sentiment d'insécurité uniquement sur certains secteurs des Couronneries (lieux de trafics et de regroupements identifiés). Il est à noter que les habitants font état d'un ressenti d'une « mauvaise réputation » du quartier qui ne leur semble pas justifiée.

Les habitants sont particulièrement préoccupés par la question du bien vivre ensemble et de la mixité social qui leur apparaît menacée.

Enfin, les habitants trouvent le quartier vivant et attractif notamment grâce au marché présent deux matinées par semaine.

<sup>22</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

## FICHE DIAGNOSTIC N°6 : POITIERS, QUARTIER BEL AIR

1 863 habitants



### Positionnement géographique et caractéristiques du quartier

En 2014<sup>23</sup>, le quartier compte 1 807 habitants. Ce dernier rencontre des problématiques récurrentes, notamment un fort taux de chômage chez les jeunes adultes (40% des 194 demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans). En effet, ils n'ont pas toujours les formations adaptés pour se présenter sur le marché du travail (41% des demandeurs d'emploi sont détenteurs d'un niveau CAP-BEP et seulement 12% sont diplômés de l'enseignement supérieur). A cette problématique s'ajoute une précarité importante (70% de la population est en location, 30% des habitants sont éligibles à une aide sociale et 20% des habitants disposent d'aides sociales représentant au moins 50% de leurs ressources totales).

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 396 (soit 21,9% de la population totale du quartier).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 220 (soit 12,17% de la population totale du quartier).
- Nombre de familles monoparentales : 119 (soit 45,3% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 39 (soit 5,8% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 480 (soit 72,3% des actifs).

### Diagnostic chiffré de la délinquance : 217 faits constatés en 2017<sup>24</sup>

Le quartier de Bel Air a connu l'augmentation la plus importante de la délinquance entre 2013 et 2017, passant de 62 à 217 faits constatés.

#### **Les principales augmentations**

- Les vols sur les véhicules (vols à la roulotte et accessoires) ont été multipliés par 6, passant de 4 faits en 2016 à 26 faits en 2017.
- Les dégradations ont été multipliées par 4, passant de 16 faits en 2013 à 61 en 2017.

#### **Les principales diminutions**

- Disparition des vols de véhicules en 2017 qui étaient au nombre de 7 en 2016 et de 2 en 2013.
- Les infractions liées stupéfiants sont passées de 31 faits en 2016 à 21 en 2017. Cependant ce chiffre est à relativiser car en 2013 seuls 4 faits ont été constatés.

#### **Apparition de nouveaux faits**

- Les vols à la tire et vols avec violences sont apparus en 2017 avec 5 faits constatés.

<sup>23</sup> Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) 2015.

<sup>24</sup> Source : chiffres de la Police nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Police mais commis hors du territoire

## Constat global des partenaires de terrain

Le quartier est marqué par une implication importante des acteurs et des habitants.

Les partenaires ressentent un sentiment d'exaspération de la population causé par de nombreux rassemblements dans les halls d'immeubles, des nuisances sonores et des dégradations quotidiennes (tags et dégradations de véhicules motorisés). Bel Air est un petit quartier qui concentre plusieurs points de fixation, dans un périmètre très restreint.

### Répartition des personnes mises en cause<sup>25</sup>

**2015= 53 personnes**



■ Majeurs : 48
■ Mineurs : 5

**2016 = 106 personnes**



■ Majeurs : 84
■ Mineurs : 22

**2017 = 81 personnes**



■ Majeurs : 60
■ Mineurs : 21

**Soit une part des mineurs mis en cause de 9.4% en 2015, 20.7% en 2016 et 25.9% en 2017 ;  
soit une augmentation de 16.5 points de pourcentage entre 2015 et 2017.**

Il est constaté une diminution du nombre de personnes mises en cause entre 2016 et 2017. Le nombre de mineurs mis en cause reste stable.

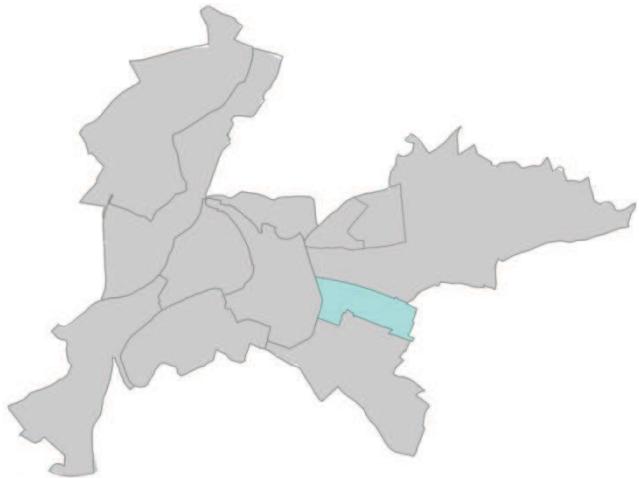
### La parole des Conseillers Citoyens

Les habitants de Bel Air ressentent un sentiment d'insécurité sur les points de fixation identifiés. Selon eux, les faits de délinquance sont perçus comme plus nombreux que ceux recensés par les partenaires. Malgré l'augmentation importante des faits de délinquance sur le quartier, celui-ci conserve l'image d'un lieu convivial et vivant.

<sup>25</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

## FICHE DIAGNOSTIC N°7 : POITIERS, QUARTIER BEAULIEU

6 419 habitants



### Positionnement géographique et caractéristiques

Le quartier de Beaulieu comprend Beaulieu, Les Templiers et lassy. En 2014<sup>26</sup>, il compte 5 930 habitants.

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 888 (soit 14,9% de la population totale du quartier).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 194 (soit 3,27% de la population totale du quartier).
- Nombre de familles monoparentales : 353 (soit 25,9% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 257 (soit 8,7% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 2 036 (soit 69,5% des actifs).

### Diagnostic de la délinquance : 335 faits constaté en 2017<sup>27</sup>

Entre 2013 et 2017, il est constaté une certaine stabilité des faits de délinquance sur le quartier de Beaulieu avec une légère diminution 1,1% (339 faits en 2013 et 335 en 2017) mais une recrudescence des faits de 11,3 % entre 2016 et 2017.

#### **Les principales augmentations**

- Les vols ont augmenté de 14,5%, passant de 138 faits constatés en 2013 à 158 faits en 2017. Il est à noter une augmentation de 50 faits entre 2016 et 2017.
- Les faits constatés en matière d'infractions à la législation sur les produits stupéfiants sont en augmentation entre 2016 et 2017, passant de 6 à 16 faits. Il est à noter cependant une diminution entre 2013 et 2017 de 42,8%. En 2017, la coordination des acteurs a permis notamment d'orienter des patrouilles de Police dans les secteurs concernés par le trafic ce qui explique, en partie, l'augmentation des faits entre 2016 et 2017.
- Les atteintes aux personnes ont augmenté de 36,7% entre de 2013 et 2017, passant de 49 faits constatés à 67.

#### **Les principales diminutions**

- Les vols à l'étalage ont connu une diminution de 38,7% entre 2013 et 2017 passant de 75 faits constatés à 46.

<sup>26</sup> Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) 2015.

<sup>27</sup> Source : chiffres de la Police nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Police mais commis hors du territoire

## Constat global des partenaires de terrain

Le quartier de Beaulieu est un quartier résidentiel avec une part importante de logements sociaux constitués d'immeubles et de pavillons. Les commerces de proximité sont de moins en moins présents et laissent ainsi des locaux commerciaux vides, notamment place des Templiers.

Au sein de ce quartier, les incivilités sont de plus en plus prégnantes dans les logements collectifs : dégradations dans les parkings souterrains, sur vitrines de locaux commerciaux... Les faits de regroupements sur certains lieux identifiés entraînent également un certain sentiment d'insécurité des habitants.

## Répartition des personnes mises en cause<sup>28</sup>

**2015 = 120 personnes**



■ Majeurs : 100  
■ Mineurs : 20

**2016 = 122 personnes**



■ Majeurs : 80  
■ Mineurs : 42

**2017 = 136 personnes**



■ Majeurs : 91  
■ Mineurs : 45

**Soit une part des mineurs mis en cause de 16.7% en 2015, 34.4% en 2016 et 33% en 2017 ;  
soit une augmentation de 16.3 points de pourcentage entre 2015 et 2017.**

## La parole des Conseillers Citoyens

Les habitants du quartier de Beaulieu sont en adéquation avec les constats effectués. Cependant, les habitants semblent préoccupés par les questions de sécurité routière de type rodéos à deux roues.

Le manque d'attractivité du quartier ainsi qu'une architecture parfois propice aux regroupements et aux nuisances préoccupent également les habitants.

Le quartier de Beaulieu reste un quartier calme, à l'exception de quelques points de fixation.

<sup>28</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

## FICHE DIAGNOSTIC N°8 : POITIERS, QUARTIER BELLEJOUANNE

1 200 habitants



### Positionnement géographique et caractéristiques

En 2014<sup>29</sup>, il compte 1 164 habitants. Il n'est plus classé en quartier prioritaire de la ville depuis 2015.

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 137 (soit 11,78% de la population totale du quartier).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 218 (soit 18,73% de la population totale du quartier).
- Nombre de familles monoparentales : 60 (soit 20,84% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 55 (soit 11,16% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 320 (soit 64,91% des actifs).

### Diagnostic chiffré de la délinquance : 42 faits constatés en 2017<sup>30</sup>

Le quartier de Bellejouanne a connu, de façon globale, une augmentation de sa délinquance entre 2013 et 2017, passant de 6 à 42 faits. Au regard des autres quartiers de Poitiers, Bellejouanne connaît une faible délinquance.

#### **Les principales augmentations**

- Les dégradations de biens publics ont augmenté, passant de 2 en 2013 à 9 en 2017
- Les vols de véhicules ou deux roues sont apparus sur le quartier en 2015 (avec 13 faits). 9 infractions en 2017 ont été constatées.

#### **Les principales diminutions**

- Les vols ont également connu une diminution relative entre 2016 et 2017 passant de 28 à 21 faits.
- Les violences à l'encontre des personnes sont également apparues sur le quartier avec 14 faits en 2015, elles ont ensuite diminuées en 2016 avec 8 faits constatés puis 3 faits en 2017.

<sup>29</sup> Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) 2015.

<sup>30</sup> Source : chiffres de la Police nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Police mais commis hors du territoire

### Répartition des personnes mises en cause<sup>31</sup>

**2015= 12 personnes**



**2016 = 20 personnes**



**2017 = 11 personnes**



**Soit une part des mineurs mis en cause de 20% en 2015 ; 5% en 2016 et 27.3% en 2017 ; soit une augmentation de 7 points de pourcentage entre 2015 et 2017.**

### Constat global des partenaires de terrain

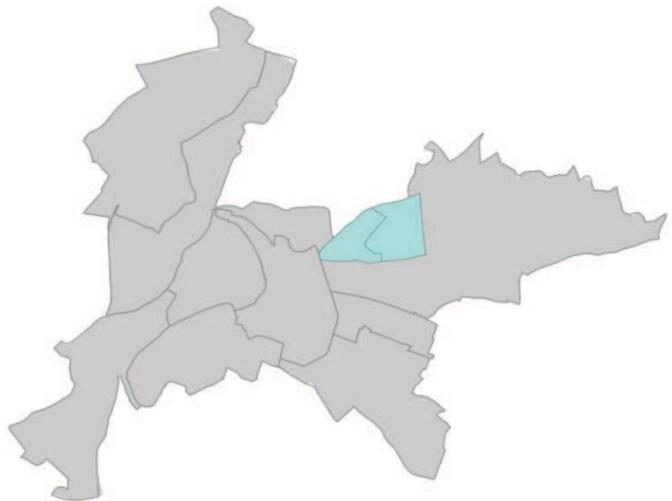
Le quartier de Bellejouanne reste calme. La diversité culturelle et sociale présente au sein du quartier constitue une véritable richesse mais peut parfois entraîner des difficultés d'intégration.

Les acteurs locaux observent une nette dégradation des relations entre les jeunes filles et les jeunes garçons et un nombre important de violences au sein du couple.

<sup>31</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

## FICHE DIAGNOSTIC N°9 : POITIERS, QUARTIER SAINT ELOI

6 781 habitants



### Positionnement géographique et caractéristiques

Le quartier de Saint Eloi comprend Saint Eloi Mandela et Saint Eloi Fraternité. En 2014<sup>32</sup>, il compte 6 837 habitants.

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 1 306 (soit 19,1% de la population du quartier).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 190 (soit 2,7% de la population du quartier).
- Nombre de familles monoparentales : 495 (soit 31,3% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 349 (soit 9,8% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 2 036 (soit 57,6% des actifs).

### Diagnostic chiffré de la délinquance : 335 faits constatés en 2017<sup>33</sup>

Le quartier de Saint Eloi connaît une délinquance stable passant de 318 faits constatés en 2013 à 335 en 2017.

#### **Les principales augmentations**

- Le nombre de cambriolages d'habitations a presque doublé passant de 11 faits constatés en 2016 à 21 en 2017.
- Les faits constatés en matière de législation sur les produits stupéfiants ont été multipliés par 5 entre 2013 et 2017, est passé de 13 à 64 faits.
- Le nombre de ports et détentions d'armes prohibées est passé de 2 en 2016 à 11 en 2017.

#### **Les principales diminutions**

- Les vols ont été divisés par deux, passant de 10 faits constatés en 2016 à 5 en 2017.
- Les vols simples ont été divisés par 3, passant de 12 faits constatés en 2016 à 4 en 2017.
- Les infractions liées aux véhicules (vols et dégradations) ont diminué de 35,5% entre 2016 et 2017, passant de 76 faits constatés à 49.
- Les atteintes aux biens ont globalement diminué, passant de 228 faits en 2013 à 162 en 2017. Une augmentation de 29 faits a été constatée en 2016.

<sup>32</sup> Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) 2015.

<sup>33</sup> Source : chiffres de la Police nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Police mais commis hors du territoire

## Constat global des partenaires de terrains

Tous les partenaires ont identifié le trafic de produits stupéfiants sur un secteur donné. Ce trafic entraîne un sentiment d'insécurité et une désertification des logements présents sur ce lieu.

Le constat des partenaires indique que le quartier est davantage touché par des incivilités que par une réelle délinquance (à l'exception du trafic).

## Répartition des personnes mises en cause<sup>34</sup>

**2015 = 75 personnes**



■ Majeurs : 56
■ Mineurs : 19

**2016 = 134 personnes**



■ Majeurs : 92
■ Mineurs : 42

**2017 = 133 personnes**



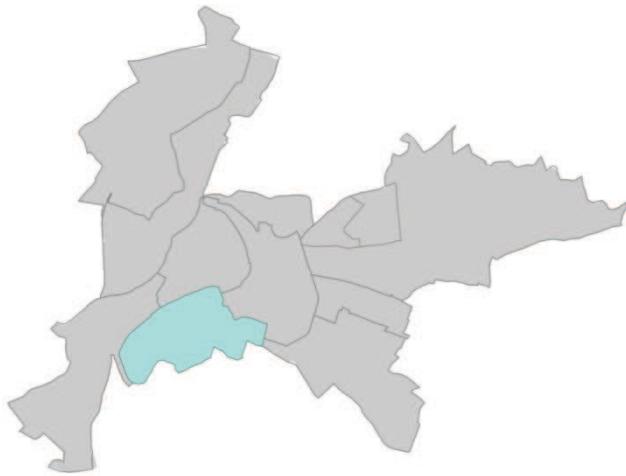
■ Majeurs : 83
■ Mineurs : 50

**Soit une part des mineurs mis en cause de 25.3% en 2015, 31.3% en 2016 et 37.6% en 2017 ; Soit une augmentation de 12 points de pourcentage entre 2015 et 2017.**

<sup>34</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

## FICHE DIAGNOSTIC N°10 : POITIERS, QUARTIER DES TROIS CITES

**6 374 habitants**



### Positionnement géographique et caractéristiques

Le quartier des Trois-Cités de la ville de Poitiers regroupe le quartier Saint-Cyprien, Les sables, le Clos-Gauthier, Les cours, la Plaine et Grand Maison. En 2014<sup>35</sup>, le quartier compte 7 229 habitants. Les logements sont pour moitié des logements sociaux.

- Nombre d'habitants de moins de 14 ans : 1 947 (soit 16,44% de la population totale du quartier).
- Nombre d'habitants de plus de 75 ans : 982 (soit 9,29% de la population totale du quartier).
- Nombre de familles monoparentales : 653 (soit 26,12% des familles totales).
- Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures : 865 (soit 16,11% des actifs).
- Nombre d'employés et ouvriers : 2 759 (soit 51,37% des actifs).

### Diagnostic chiffré de la délinquance : 488 faits constatés en 2017<sup>36</sup>

Le quartier des Trois Cités connaît une baisse globale de sa délinquance depuis 2013, passant de 560 faits à 488 en 2017.

#### **Les principales augmentations**

- Les dégradations de biens ont connu une forte augmentation entre 2013 et 2017, passant de 45 à 121 faits constatés.
- Les infractions liées à la législation sur les produits stupéfiants ont légèrement augmenté, passant de 26 à 31 faits entre 2013 et 2017.

#### **Les principales diminutions**

- Les violences sexuelles ont disparu en 2017 alors qu'elles étaient au nombre de 4 en 2016.
- Les vols ont connu une nette diminution entre 2013 et 2017, passant de 169 faits à 129. Les vols d'automobiles ont spécifiquement baissé passant de 65 à 43.
- Les violences physiques non crapuleuses ont diminué de 22,8%, passant de 70 faits constatés en 2013 à 54 en 2017.

<sup>35</sup> Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) 2015

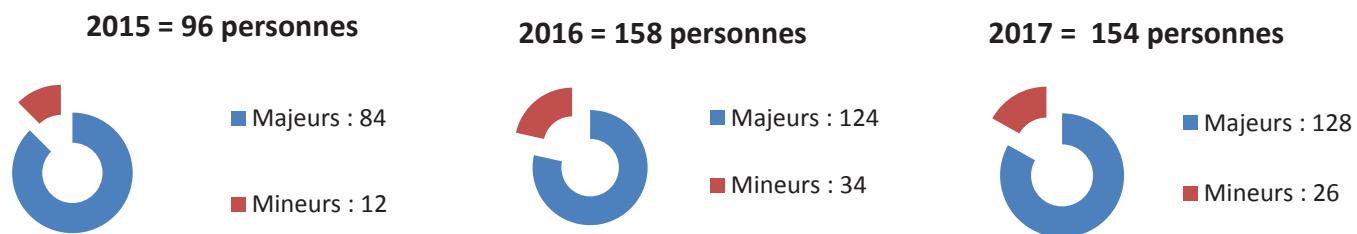
<sup>36</sup> Source : chiffres de la Police nationale hors infractions économiques et faits enregistrés en zone Police mais commis hors du territoire

## Constat global des partenaires de terrain

Le quartier des Trois Cités est un secteur dynamique au sein duquel les habitants s'investissent beaucoup dans la vie du quartier. Les bailleurs sociaux constatent un « turn over » important des habitants, notamment chez les jeunes. Les personnes âgées, quant à elles, sont présentes depuis longtemps sur le quartier, voire depuis sa construction. Le quartier abrite une grande mixité sociale.

Les bailleurs sociaux sont particulièrement mobilisés sur les conflits de voisinage. Le quartier ne connaît pas un fort sentiment d'insécurité, à l'exception de quelques lieux de fixation et de regroupements liés à la consommation d'alcool, au trafic de stupéfiants et aux incivilités.

### Répartition des personnes mises en cause<sup>37</sup>



**Soit une part des mineurs mis en cause de 12.5% en 2015, 21.5% en 2016 et 13.6% en 2017 ; soit une augmentation de 1 point de pourcentage entre 2015 et 2017.**

Contrairement à la tendance globale sur Poitiers, il est constaté une stabilité du nombre de mineurs mis en cause sur le quartier des Trois Cités.

## La parole des Conseillers Citoyens

Le quartier des Trois Cités est perçu comme un modèle de progrès en matière de prise en charge et de prévention. Cela s'explique par l'importance du travail des acteurs locaux, associé à une grande richesse associative et l'implication forte des habitants par le biais de ces acteurs. La situation actuelle du quartier est la résultante d'un travail associatif depuis bientôt 30 ans. L'intervention rapide des acteurs permet de résoudre rapidement les difficultés rencontrées.

Les habitants considèrent que le quartier manque encore de mixité sociale spécifiquement au sein de l'habitat collectif. A l'instar de ce que les acteurs de terrain ont identifié, les habitants ressentent un sentiment d'insécurité uniquement sur quelques secteurs déterminés.

Les questions des déchets et des encombrants restent un sujet important pour les habitants.

Les habitants considèrent le quartier vivant et attractif notamment grâce au parc du Triangle d'Or et à la Médiathèque.

<sup>37</sup> Grille de lecture : le calcul des faits constatés est réparti en plusieurs index correspondant à des infractions. Aussi, un fait peut correspondre à plusieurs index. Dans la même logique un individu ayant commis un acte de délinquance peut être concerné par plusieurs index. Par conséquent, le nombre d'individus mis en cause est forcément moins important que le nombre de faits constatés.

## **Fiches actions des axes prioritaires de Grand Poitiers 2018/2020**

Les outils de la sécurité et de la prévention sont des outils vivants, adaptables en fonction des besoins.

Aussi, les fiches actions sont conçues de façon à laisser la place à l'innovation et à la pluralité de partenaires (la liste de ces derniers est donc non exhaustive).

## **Axe prioritaire I : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique**

### **Mettre en œuvre des outils de prévention de la commission d'actes de délinquance**

#### **Fiche action N°1 : Développer l'efficience de la prévention situationnelle**

**Diagnostic des besoins :** Des lieux de commission d'actes d'incivilités et de délinquance ont été précisément identifiés par les partenaires. (Immeubles, gymnases, terrains de jeux, arrêts de bus, écoles, lieux de trafic, regroupements, consommation d'alcool, nuisances importantes, dégradations...)

**Description/objectifs :** Afin de prévenir efficacement la commission d'actes de délinquance ou d'incivilités sur des secteurs donnés, Grand Poitiers, par l'intermédiaire de la Direction Prévention-Tranquillité publique, accompagne les acteurs sur le champ de la prévention situationnelle. La prévention situationnelle permet d'analyser un lieu ou une situation donnée afin de prévenir, de limiter ou de stopper tout acte de malveillance. Afin d'avoir une analyse globale et efficiente de la situation, cette action est organisée en lien avec les référents sureté de la Police nationale ou la Gendarmerie mais aussi les partenaires de prévention lorsque la situation concerne des mineurs ou jeunes majeurs.

#### **Mise en œuvre :**

Sollicitation de la Direction Prévention-Tranquillité publique par les services, les communes ou les partenaires.

- concertation pour un diagnostic de terrain partagé et pluridisciplinaire
- diagnostic en marchant
- consultation d'habitants, d'usagers....
- établissement des préconisations avec rétro planning

Lors d'un diagnostic de situation, il peut être émis la nécessité d'équiper un bâtiment ou une voie publique de vidéo protection. La mise en œuvre de cette action spécifique de prévention reste dévolue à chacune des Communes (pouvoirs de police du maire non délégués à la Communauté urbaine de Grand Poitiers). Les démarches sont alors organisées en lien avec la Préfecture de la Vienne.

#### **Partenaires :**

La Préfecture de la Vienne

Police nationale

Gendarmerie nationale

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Services de Grand Poitiers et des Communes

Bailleurs sociaux

Les associations de terrain

**Indicateurs de suivi :** nombre de saisines , nombre de partenaires sollicités, propositions effectuées, différentiel entre le nombre de faits commis avant et après l'intervention, résolution ou déplacement de la problématique à court, moyen et long terme.

## **Axe prioritaire I : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique**

### **Mettre en œuvre des outils de prévention de la commission d'actes de délinquance**

#### **Fiche action N°2 : Lutter contre les lieux de fixation délinquantiels en lien avec les bailleurs sociaux**

**Diagnostic des besoins :** Des lieux de commission d'actes d'incivilités et de délinquance ont été précisément identifiés par les bailleurs sociaux dans les halls et pieds d'immeubles et les caves.

**Description /objectifs :** Mettre fin à une situation délinquante sur un lieu déterminé et identifié par le bailleur par la mise en œuvre d'un travail collaboratif de prévention situationnelle et de sécurité : organisation de patrouilles/ articulation avec la veille de nuit, organisation de médiations/ rappels à l'ordre, information des services sociaux, signalements du Procureur...).

#### **Mise en œuvre : Points de fixation concernant des regroupements non violents et sans la présence déterminante de vente de produits stupéfiants :**

- Saisine du Médiateur si le secteur en est doté
- Saisine complémentaire de la société de la veille de nuit, si nécessaire
- Information de la Coordinatrice du CLSPD et Information de la Police nationale ou Gendarmerie nationale
- Communication du bailleur auprès des habitants (promotion de l'appel au 17 et de la possibilité d'appeler sous couvert de l'anonymat)
- Sollicitation (auprès de la Coordinatrice du CLSPD) une réunion restreinte du CLSPD à caractère nominatif afin d'échanger sur les situations les personnes identifiées.

#### **Points de fixation concernant des regroupements violents avec la présence déterminante de vente de produits stupéfiants et /ou consommation d'alcool :**

- Information de la Police nationale ou Gendarmerie et Information de la Coordinatrice du CLSPD
- Communication auprès des habitants afin qu'ils puissent faire des remontées d'informations (promotion de l'appel au 17 et de la possibilité d'appeler sous couvert de l'anonymat)
- Si les identités sont connues il est possible de solliciter (auprès de la Coordinatrice du CLSPD) une réunion restreinte du CLSPD à caractère nominatif afin d'échanger sur les situations des personnes.

#### **Partenaires :**

Bailleurs sociaux

Police nationale/ Gendarmerie nationale

Association ADSEA volet médiation

Membres sur CLSPD restreint

**Indicateurs de suivi :** Nombre de saisines de situations délinquantes, nombre de partenaires sollicités, propositions effectuées, différentiel entre le nombre de faits commis avant et après l'intervention, résolution ou déplacement de la problématique à court, moyen et long terme.

## Axe prioritaire I : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique

### Mettre en œuvre des outils de prévention de la commission d'actes de délinquance

#### **Fiche action N°3 : Développer l'opérationnalité du CLSPD sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers**

**Diagnostic des besoins :** Suite à la création de la Communauté urbaine de Grand Poitiers de nouvelles communes ont intégré le CLSPD. Ces dernières ainsi que la Gendarmerie nationale, compétente dans ces secteurs, ont émis le souhait de pouvoir bénéficier de l'opérationnalité déjà organisée sur le territoire de Poitiers, afin d'échanger sur leurs problématiques et les spécificités de leurs territoires.

**Description / objectifs :** Le CLSPD est une instance partenariale centrale de coordination des actions de prévention et de sécurité. En janvier 2018, une nouvelle dynamique de réseau et de coordination des différents acteurs de terrain dans les nouveaux secteurs, s'est créée. En lien direct avec la coordinatrice du CLSPD de Grand Poitiers, plusieurs réunions de coordination sont organisées sur le territoire de façon régulière. Des réunions thématiques ou de « crise » peuvent également être organisées à la demande des partenaires.

#### **Mise en œuvre :**

Grand Poitiers a été découpé en 5 secteurs de coordination en complément des réunions organisées sur les quartiers prioritaires de Poitiers :

- Secteur de la Brigade de Chauvigny : (La Puye, Sainte-Radegonde, Chauvigny, Tercé, Savigny, Pouillé, Saint Julien l'Ars, Lavoux, Bonnes, Liniers, Bignoux, La chapelle Moulière, Saint Anxaumont).
- Secteur de la Brigade de Jaunay-Marigny : (Jaunay-Marigny, Beaumont Saint-Cyr, Dissay, Saint Georges les-B., Montamisé, Chasseneuille du Poitou).
- Secteur de la Brigade de Vouillé : (Béruges, Vouneuil sous Biard, Fontaine le comte).
- Secteur de la Brigade de Vivonne : (Sanxay, Curzay sur Vonne, Rouillé, Coulombier, Cloué, Lusignan, Celle-l'Evescault, Saint Sauvant).

Une cellule de veille sectorisée du CLSPD est organisée une fois par an pour ces secteurs. Des cellules de veille, de coordination de réseau et réunions de crise sont organisées sur demande.

#### **Partenaires :**

Les maires des communes ou leurs représentants  
Les centres sociaux culturels/clubs ados  
Les secteurs jeunes et enfance/familles  
Les CCAS  
La Gendarmerie nationale et la Police nationale  
Les Polices municipales  
Les Maisons des solidarités du Conseil Départemental  
L'Education nationale (Equipe mobile de sécurité)  
Les établissements scolaires  
Les associations de terrain identifiées

**Indicateurs de suivi :** nombre de réunions organisées, sujets traités, nombre de partenaires participants, type d'actions mis en œuvre en dehors des réunions, secteurs concernés.

## **Axe prioritaire N° 1 : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique**

### **Prévenir les incivilités du quotidien**

#### **Fiche action N°4 : Poursuivre le développement de la médiation sociale**

**Diagnostic des besoins :** Il est constaté sur le territoire des conflits de voisinage, conflits d'usage dans les transports en commun et sur l'espace public, occupations de halls d'immeubles et regroupements sur l'espace public. Les partenaires constatent un besoin de rétablir la notion du bien vivre ensemble.

**Description / objectifs :** La médiation est « un processus de communication éthique reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, dans lequel un tiers impartial et indépendant sans pouvoir décisionnel ou consultatif. Le médiateur favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement, le rétablissement du lien social, la prévention ou le règlement de la situation en cause. » Michèle Guillaume HOFNUNG.

Le médiateur social et éducatif a pour mission la prévention et le règlement des conflits dans l'habitat social, le transport collectif et l'espace public. Pour cela, on distingue deux types de médiation :

La médiation restreinte qui est une médiation, impulsée par une saisine spécifique, en direction de personnes et/ou de familles bien identifiées qui ont un conflit à régler.

La médiation ouverte qui est une médiation reposant sur la présence sociale qui a comme objectif de développer et de renforcer la cohésion sociale. Elle peut être : avec saisine auprès des groupes informels ou sans saisine dans le cadre d'une action de territoire (activités collectives formelles, maraudes, actions de lien et d'accès vers les institutions).

#### **Mise en œuvre :**

En 2018 : 2 médiateurs sont présents sur les quartiers prioritaires des Couronneries, Saint Eloi et Trois cités à Poitiers.

2019-2020 :

- Augmentation du nombre de médiateurs et décloisonnement des territoires couverts par le dispositif de médiation sociale.
- Renforcement, évolution et pérennisation du cofinancement du dispositif

Les médiateurs sont saisis par les bailleurs sociaux, le transporteur Vitalis ou la Direction Prévention Tranquillité publique de Poitiers/Grand Poitiers. Mais aussi lors du travail de coordination avec les équipes de prévention spécialisées.

#### **Partenaires :**

Préfecture de la Vienne

Direction Prévention-Tranquillité publique  
Poitiers/Grand Poitiers

Bailleurs sociaux Ekidom et Habitats de la Vienne

Transporteur Vitalis

ADSEA / prévention

**Indicateurs de suivi :** Nombre de médiations réalisées, nombre de saisines des partenaires, résolution des conflits, type de problématiques rencontrées, actions mises en œuvre.

## **Axe prioritaire N° 1 : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique**

### **Prévenir les incivilités du quotidien**

#### **Fiche action N°5 : Accompagner les communes dans la mise en œuvre du rappel à l'ordre**

**Diagnostic des besoins :** Un nombre important d'incivilités est recensé sur le territoire de Grand Poitiers auquel il est important d'apporter une réponse rapide en associant les parents lorsque les actes sont commis par des mineurs.

**Description / objectifs :** Introduit par la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, le rappel à l'ordre est un pouvoir de police du Maire.

Il s'agit d'une injonction verbale délivrée par le Maire ou son adjoint et ne pouvant concerner que des faits relevant d'une qualification contraventionnelle, commis par un mineur ou un majeur (non-respect des arrêtés municipaux, absentéisme scolaire, présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics, incivilités, incidents aux abords d'établissements scolaires, conflits de voisinage, bruits ou tapages nocturnes, atteintes légères à la propriété publique, abandons d'ordures, divagations d'animaux, ....) et n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Ce dispositif de prévention, sous couvert de l'accord du Procureur de la République, permet d'apporter une réponse solennelle, non judiciaire et pédagogique, pour des faits d'une importance relative mais nécessitant une réaction institutionnelle.

#### **Mise en œuvre :**

Attaché aux pouvoirs de police du Maire et non délégué à Grand Poitiers, le rappel à l'ordre est un outil pouvant être utilisé par les maires de chacune des communes. Les élus des communes de Grand Poitiers peuvent être accompagnés par la coordinatrice du CLSPD afin de mettre en œuvre le dispositif de rappel à l'ordre au sens de la loi du 5 mars 2007.

En 2017 : la Ville de Poitiers a signé une convention avec le Procureur de la République

En 2018 : les villes de Chauvigny et de Migné-Auxances ont également signé un protocole avec le Procureur de la République.

Lorsque les communes le souhaitent, un partenariat, plus ou moins élargi selon les territoires, avec les animateurs, les maisons des solidarités, l'Education nationale et les éducateurs, peut être organisé afin d'assurer un certain suivi des personnes reçues et de leurs familles, si nécessaire.

#### **Partenaires :**

Les élus de chaque commune de la Communauté urbaine de Grand Poitiers

La Procureur de la République

Les acteurs socio-éducatifs

Police nationale

Gendarmerie nationale

**Indicateurs de suivi :** Nombre de communes ayant mis en place le dispositif, nombre de personnes reçues par commune et nombre de carences, type de faits concernés par les rappels à l'ordre, difficultés recensées lors des convocations, partenaires sollicités suite aux convocations pour la mise en œuvre d'un accompagnement socio-éducatif si nécessaire.

## **Axe prioritaire N° 1 : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique**

### **Prévenir les incivilités du quotidien**

#### **Fiche action N°6 : Soutenir les actions autour de la prévention des incivilités routières**

**Diagnostic des besoins :** Il est constaté sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, l'organisation de rodées sur des cyclomoteurs ou motos cross, occasionnant de nombreuses nuisances sonores et créant une situation propice aux accidents de la route.

**Description / objectifs :** Sont soutenues toutes les actions de prévention routière organisées par les partenaires associatifs, la Police municipale, la Police nationale et la Gendarmerie nationale. Les actions peuvent se dérouler lors d'évènements spécifiques de prévention mais aussi au sein des établissements scolaires, centres d'animations...

Dans le département de la Vienne, le Préfet pilote la politique de sécurité routière en définissant une stratégie globale et cohérente. Cette politique est axée sur les enjeux locaux tout en restant en cohérence avec les orientations nationales. Le Directeur de cabinet du Préfet est le chef de projet sécurité routière. Il est secondé, sur cette mission, par le service de « coordination départementale sécurité routière » de la Préfecture de la Vienne.

#### **Mise en œuvre :**

Sollicitation du service de coordination départementale de sécurité routière de la Préfecture de la Vienne afin d'organiser une action de prévention avec des outils adaptés.

Organisation d'évènements de prévention par la Direction Prévention-Tranquillité publique en lien avec les partenaires de la sécurité routière.

Soutien et valorisation des actions de prévention portées par les partenaires associatifs dans le cadre d'appels à projets.

L'Etat peut également participer au financement d'actions de prévention routière portée par des jeunes de 14 à 28 ans.

#### **Partenaires :**

La Préfecture de la Vienne

La Police nationale

La Gendarmerie nationale

Les Polices municipales

Les associations de terrain

Les habitants et représentants d'habitants

Les partenaires de la politique de la ville

**Indicateurs de suivi :** Nombre d'actions mises en place, nombres de personnes bénéficiaires, lieux concernés par des incivilités routières, type d'actions mises en œuvre, partenaires mobilisés.

## **Axe prioritaire N° 1 : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique**

### **Prévenir les incivilités du quotidien**

#### **Fiche action N°7 : Soutenir les actions valorisant le bien-vivre ensemble**

**Diagnostic des besoins :** Les incivilités du quotidien (dégradations, occupations de halls d'immeubles ou regroupements sur l'espace public créant des nuisances, tags, jets de détritus...) sont de plus en plus constatées. Cette situation nuit aux principes du bien-vivre ensemble. Il est également constaté des comportements de plus en plus intolérants, voire racistes sur certains secteurs, nuisant profondément au bien-vivre ensemble.

#### **Description / objectifs :**

##### Actions de promotion des valeurs du bien-vivre ensemble :

Grand Poitiers soutient toutes les actions œuvrant à la création de lien social, à la valorisation des valeurs du bien-vivre ensemble, la prévention des incivilités du quotidien notamment par le rappel des règles de façon ludique et éducative.

##### Actions de lutte contre les discriminations :

Face à des signes de délitement du lien social, et dans un souci constant et réaffirmé d'assurer l'égalité des habitants de Grand Poitiers, il s'agit de soutenir les actions permettant de lutter contre les discriminations dans des domaines tels que l'emploi, le logement, la santé, le sport, l'égalité homme/femme...

#### **Mise en œuvre :**

Grand Poitiers met en place chaque année un appel à projet dans le cadre de la Politique de la ville, à destination des structures associatives, pour soutenir les initiatives de lutte contre les discriminations conformément aux orientations du plan de lutte contre les discriminations.

Des formations à destination des agents de la collectivité de Grand Poitiers mais aussi des élus sont organisées.

#### **Les partenaires associatifs**

Préfecture de la Vienne

Gendarmerie nationale

Police nationale

Services de la collectivité

**Indicateurs de suivi :** Nombre d'actions mises en place, nombre de personnes bénéficiaires, thématiques précises abordées, partenaires mobilisés, type d'actions mises en œuvre, problématiques rencontrées dans la mise en œuvre.

## **Axe prioritaire N° 1 : La prévention et le traitement des problématiques de tranquillité publique**

### **Co-construire la sécurité et la prévention avec les citoyens**

#### **Fiche action N°8 : Faire des représentants d'habitants des acteurs de la prévention et de la tranquillité publique**

**Diagnostic des besoins :** Les habitants sont les premières victimes des actes d'incivilités du quotidien. La prise en compte de la parole des représentants d'habitants lors du diagnostic de territoire, a montré leur volonté de devenir des acteurs de leur quartier et commune mais aussi de participer aux réflexions autour de la prévention.

**Description / objectifs :** Grand Poitiers soutient à travers cette action, les initiatives de consultations et d'échanges avec les citoyens en matière de remontées d'informations mais aussi de réflexions sur le bien vivre ensemble et la lutte contre les incivilités du quotidien. Les habitants peuvent être également force de propositions et d'actions notamment lors regroupements ou d'occupations dans les halls d'immeubles.

Par ailleurs, il s'agit de soutenir également les dispositifs de proximité mis en place par la Police nationale et la Gendarmerie dans le cadre de la police de sécurité du quotidien à l'instar de la « participation citoyenne » mis en place par la gendarmerie dont les objectifs sont :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

#### **Mise en œuvre :**

En lien avec les Maisons de quartier, services de la collectivité ou des communes, organisation de réunions de concertation et de recueils des propositions des habitants et représentants d'habitants en matière de prévention. Participation, sur demande et en fonction des besoins, de la coordinatrice du CLSPD à certaines réunions des conseils citoyens afin d'échanger sur une problématique de sécurité ou de prévention.

#### **Participation citoyenne :**

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Strictement encadrée par la Gendarmerie nationale qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Pour ce faire, une signature de Protocole entre le Maire, le Préfet et la Gendarmerie permet d'encadrer la mise en œuvre du dispositif sur une commune. Les habitants sont ensuite sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques afin d'adopter les actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

#### **Partenaires :**

- Les habitants
- Les associations d'habitants ou de locataires
- Maisons de quartier / Conseils citoyens ...
- Les Elus / services de la collectivité
- La Police nationale
- La Gendarmerie nationale
- La Préfecture de la Vienne

**Indicateurs de suivi :** Nombre d'actions, nombre de consultations, nombre de villes participant aux dispositifs, type d'actions mises en œuvre, thématiques abordées

## Axe prioritaire N° II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance

### Prévenir les ruptures socio-éducatives des jeunes exposés à la délinquance

#### **Fiche action N°9 : Maintenir le soutien de la prévention spécialisée**

**Diagnostic des besoins :** En 2013 et 2017, il est constaté une augmentation importante du nombre de mineurs mis en cause dans une procédure pénale. Parallèlement à cette augmentation, il est noté un rajeunissement du premier passage à l'acte passant de 13-15 ans en 2013 à 10-12 ans en 2017. Ces constats font de la prévention spécialisée auprès des jeunes en voie de marginalisation et sujets aux ruptures éducatives, une des clés d'une prévention efficiente.

**Description / objectifs :** L'équipe de prévention spécialisée de l'ADSEA est composée d'éducateurs spécialisés œuvrant auprès de jeunes de 11 à 25 ans et dont le cœur de métier est :

- La présence sociale, le travail de rue
- Le travail auprès des groupes
- Des réponses aux problèmes concrets
- Le lien avec les familles
- L'accompagnement individualisé
- Le développement social local

Les éducateurs œuvrent également à la remobilisation et l'adhésion des jeunes et travaillent également par la mise en œuvre d'actions collectives telles que des séjours de ruptures, la pratique d'une activité physique, la valorisation de l'identité féminine...

#### **Mise en œuvre :**

Une équipe de 10 éducateurs travaillent en binôme, en référence à la convention triennale établie entre le Conseil Départemental, Grand Poitiers et l'ADSEA. Les équipes interviennent de manière prioritaire sur les quartiers de Poitiers : Couronneries, Saint Eloi, Beaulieu, Trois-Cités, Bellejouanne et Bel Air.

#### **Partenaires :**

L'ADSEA  
Le Conseil Départemental  
La Préfecture de la vienne  
Les Centres d'animation et socio-culturels  
Tous les autres acteurs de la politique de la ville

**Indicateurs de suivi :** nombre de jeunes suivis, nombre d'actions collectives mises en place, nombre de partenaires mobilisés, actions mises en œuvre, exemples de situations accompagnées (anonymisées).

## Axe prioritaire N° II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance

### Prévenir les ruptures socio-éducatives des jeunes exposés à la délinquance

#### Fiche action N°10 : Développer une culture de réseau entre les acteurs sur l'ensemble des secteurs

**Diagnostic des besoins :** Les échanges avec les acteurs de terrain et la mise en œuvre de cellules de veille du CLSPD sur l'ensemble des secteurs de la Communauté urbaine de Grand Poitiers, a mis en exergue un réel besoin d'interconnaissance des actions mises en place par chacun des professionnels.

**Description / objectifs :** Grand Poitiers souhaite favoriser l'interconnaissance des acteurs qui œuvrent dans les champs de la famille, des jeunes, de l'accompagnement socio-éducatif... La mise en place d'un réseau de professionnels mais aussi tous les outils permettant une meilleure connaissance des acteurs et dispositifs peuvent être utilisés.

#### Mise en œuvre :

Sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, découpé en différents secteurs, la coordinatrice du CLSPD, en lien étroit avec les acteurs de terrain identifiés, organise des réunions thématiques de veille ou de réseau selon les besoins.

#### Partenaires :

La Préfecture de la Vienne  
La Police et la Gendarmerie nationale  
L'Education nationale  
Les services de Grand Poitiers  
Les services des différentes communes de Grand Poitiers  
Le Conseil Départemental  
Les acteurs de l'insertion  
Les acteurs socio-éducatifs

**Indicateurs de suivi :** nombre de réunions organisées, actions mises en œuvre, nombre de situations prises en charge grâce aux différents réseaux, exemples de situations rencontrées (anonymisées)

## Axe prioritaire N° II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance

### Prévenir les ruptures socio-éducatives des jeunes exposés à la délinquance

#### **Fiche action N°11 : Participer aux dispositifs de prévention de l'absentéisme scolaire et du décrochage**

**Diagnostic des besoins :** Le décrochage scolaire est détecté de plus en plus tôt par les partenaires. L'absentéisme scolaire dès le premier degré est également un enjeu majeur. Une grande partie des mineurs mis en cause dans une procédure pénale, est sujette au décrochage et à un absentéisme scolaire important.

**Description / objectifs :** L'absentéisme scolaire et le décrochage sont des sujets centraux de la prévention des ruptures socio-éducatives. De nombreux dispositifs existent sur le territoire notamment portés par l'Inspection Académique pour les élèves de moins de 16 ans mais aussi pour ceux dont l'obligation de scolarité est révolue. Un groupe de travail sur la prévention du décrochage scolaire a été constitué en 2018. Il réunit les Principaux de Collèges et différents personnels de l'Education Nationale (MLDS – Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire ; Pôle médico-social ; ...), l'ADSEA, les Maisons de quartier, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Grand Poitiers, la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce groupe de travail a pour objectif de partager l'état des connaissances sur ce qui existe en matière de prévention du décrochage scolaire et de se donner un cadre de référence commun (définition du décrochage scolaire, missions des différents interlocuteurs du territoire, ...).

**Dispositif de la classe relais :** L'objectif de la classe relais est de lutter contre le décrochage scolaire, des élèves à partir de la classe de 5<sup>ème</sup> en voie de déscolarisation ou en rupture de scolarité faisant l'objet ou non d'une mesure judiciaire. Il favorise les processus de resocialisation et de réinvestissement dans les apprentissages. Ainsi, il vise à prévenir et à remédier aux ruptures des parcours de formation des jeunes liées aux difficultés scolaires, sociales et/ou comportementales.

**Le Programme de Réussite Educative (PRE):** Le PRE est un dispositif qui a pour objectif de favoriser la réussite éducative des enfants de 2 à 16 ans domiciliés et scolarisés dans un quartier prioritaire présentant des signes de fragilité et qui ont besoin d'être accompagnés pour s'inscrire dans un parcours de réussite. Il mobilise l'ensemble des acteurs socio-éducatifs pour trouver des réponses adaptées à chaque situation particulière et construire un parcours individualisé combinant l'ensemble des actions nécessaires à la réussite de l'enfant dans différents domaines : santé, loisirs, culture, scolarité, etc. Le programme s'adresse également aux parents qui en ont besoin, afin de les soutenir dans leur fonction parentale et les aider à améliorer les conditions d'apprentissage de leurs enfants.

#### **Mise en œuvre :**

**PRE :** Une coordinatrice a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi du dispositif dans les quartiers prioritaires.

**Classe Relais :** Une convention cadre a été signée entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Vienne (DSDEN), la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Poitou Charentes, le Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté d'urbaine de Grand Poitiers et le Collège Théophraste RENAUDOT (établissement de rattachement de la classe relais)

#### **Partenaires :**

Les associations de terrain dont les maisons de quartier et l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte.

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Vienne

Conseil Départemental

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Les partenaires de la politique de la ville dont les centres d'animation et socio-cultures

Services des communes et de Grand Poitiers

**Indicateurs de suivi :** Nombre et type d'actions mises en place, nombre de personnes bénéficiaires, nombre de partenaires mobilisés, difficultés rencontrées.

## Axe prioritaire N° II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance

### Prévenir les ruptures socio-éducatives des jeunes exposés à la délinquance

#### **Fiche action N°12 : Poursuivre la mise en œuvre de chantiers éducatifs de pré-insertion**

**Diagnostic des besoins :** L'insertion professionnelle est un enjeu important. Au sein des quartiers prioritaires de Poitiers, le taux de chômage est prégnant chez les jeunes de 16 à 35 ans. Cette absence d'insertion économique provoque des processus qui peuvent aboutir à de la marginalisation, de la délinquance. Des tensions sociales naissent, de frustrations générées par une mise à l'écart d'une vie « normale » (travail, maison, permis ...) peuvent s'exprimer. Cet isolement, peu à peu, conduit à un éloignement des prérequis à une embauche et rend petit à petit encore plus vulnérable les jeunes en marge.

**Description / objectifs :** Cette action s'oriente prioritairement vers les jeunes oisifs, désocialisés ou en rupture avec les structures de l'apprentissage, de l'insertion ou de l'emploi. Les chantiers éducatifs représentent souvent une première expérience professionnelle pour les jeunes. Ils permettent donc aussi de valoriser leur Curriculum Vitae dans l'optique de démarche professionnelle.

Les chantiers éducatifs sont des chantiers rémunérés, de durée allant de quelques heures à plusieurs jours et encadrés par des éducateurs qui utilisent cette action comme un outil de prévention et de remobilisation des jeunes. C'est l'occasion pour les éducateurs de travailler des postures de travail acceptables, de rassurer le jeune sur sa capacité à intégrer des dispositifs d'insertion. Ces petites missions, même brèves, sont très structurantes. Elles permettent aux jeunes d'interrompre pour un temps ce processus de marginalisation.

#### **Mise en œuvre :**

Au sein de l'équipe de prévention de l'ADSEA, un professionnel a notamment pour mission de développer des réseaux de partenaires comme les collectivités, les partenaires privés et autres structures professionnelles afin de décrocher des chantiers.

Les partenaires de l'ADSEA en la matière mettent à disposition des heures de chantiers en fonction de leurs besoins (manutention, peinture, distribution de flyers...) et prennent contact avec le chargé de mission de pré insertion pour mettre en place le chantier en lien avec la SATE86 et les éducateurs de rue.

Depuis 2016, Grand Poitiers, a signé une convention avec l'ADSEA assurant 200h de chantiers éducatifs annuels au sein de la collectivité.

#### **Partenaires :**

L'ADSEA  
La SATE 86  
Bailleurs sociaux  
Entreprises  
Transporteur Vitalis  
Services de Grand Poitiers

**Indicateurs de suivi :** Nombre de chantiers effectués, nombre de jeunes ayant participé, type de missions, nombre de partenaires mobilisés, difficultés rencontrées.

## Axe prioritaire N° II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance

Prendre en compte l'environnement des jeunes en rupture par l'approche de la parentalité

### **Fiche action N°13 : Prévenir le recul de la parentalité**

**Diagnostic des besoins :** Les parents sont et restent les premiers éducateurs. Or beaucoup sont confrontés à des difficultés dans leur parcours de vie, d'ordre social, économique, professionnel. La perte de repères a des répercussions non seulement sur l'éducation des enfants au sein de la cellule familiale, mais aussi sur le suivi scolaire et leurs capacités à poser les règles du bien-vivre ensemble voire les règles de droit.

**Description / objectifs :** Grand Poitiers souhaite soutenir les actions des partenaires de terrain qui abordent la thématique du soutien à la parentalité. Les partenaires du REAAP et les porteurs des actions de soutien à la parentalité participent à :

- La valorisation des rôles et des compétences des parents
- La prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
- Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.

Par ailleurs, depuis 2013, une action est menée par la Direction Education Egalité des Chances de la ville de Poitiers, auprès des parents d'élèves en cas de difficultés rencontrées sur les temps périscolaires.

#### **Mise en œuvre :**

##### **Actions portées par des associations :**

Chaque année dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville, il est proposé aux acteurs de présenter des actions autour de la parentalité. Un financement est attribué aux actions retenues en lien avec la Préfecture de la Vienne.

##### **Actions portées par la Direction Education – Egalité des Chances de la ville de Poitiers :**

Une référente éducative et sociale intervient auprès des parents d'élèves en recréant du lien avec les eux. Les interventions de médiation sur le temps périscolaire, se font si besoin en coordination avec les équipes enseignantes.

#### **Partenaires :**

Les partenaires de la politique de la ville

Les associations de terrain

La Préfecture de la Vienne

Les partenaires du REAAP

La CAF

La DDCS

Les services des communes et de Grand Poitiers

**Indicateurs de suivi :** Nombre et type d'actions mises en place, nombre de personnes bénéficiaires, difficultés rencontrées.

## Axe prioritaire N° II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance

Prendre en compte l'environnement des jeunes en rupture par l'approche de la parentalité

### Fiche action N°14 : Responsabiliser les parents face aux comportements délictueux de leurs enfants

**Diagnostic des besoins :** L'efficience d'une action de prévention de la réitération ou de la récidive s'accroît considérablement lorsque les parents sont impliqués et adhèrent à la démarche des professionnels intervenant. En effet, les parents doivent être associés à la compréhension des conséquences des actes de leurs enfants et doivent également se responsabiliser face à ces situations. Or, il est de plus en plus difficile de mobiliser à court et long terme les parents.

**Description / objectifs :** La remobilisation des parents autour de leurs responsabilités et de la prise de conscience des actes commis par leurs enfants, peut s'effectuer via plusieurs types d'actions notamment éducatives, par les acteurs de la prévention. Il existe également deux approches intéressantes sur le territoire de Grand Poitiers, par l'utilisation d'outils extra judiciaires et judiciaires :

Extra judiciaire : par l'implication des parents lors de la convocation de leur enfant pour un Rappel à l'Ordre (voir fiche action N°6)

Judiciaire : par la mise en œuvre de stages de responsabilité parentale. Alternative aux poursuites, ce stage vise à rappeler les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation d'un enfant. Si elle s'inscrit dans un cadre judiciaire contraint (à la demande et sous le contrôle du Procureur de la République), la démarche se veut éducative et constructive. Il concerne prioritairement les parents d'enfants de moins de 16 ans, et dont le comportement révèle une carence de l'autorité parentale. Par exemple : des parents de mineurs réitérant ou récidivistes, interpellés tard le soir, ou pendant les horaires scolaires, des parents refusant de venir chercher leurs enfants impliqués dans une procédure, à l'issue d'une garde à vue, ou systématiquement absents aux audiences du tribunal), des parents de mineurs sujets à un absentéisme scolaire fréquent.

#### Mise en œuvre :

Les actions de remobilisation des parents dans un but de prévention de la récidive ou de la réitération peuvent être soutenues dans le cadre de l'appel à projets de la politique de la ville mais ainsi plus globalement par Grand Poitiers sur le volet prévention.

Le rappel à l'ordre est mis en œuvre par chacune des communes le désirant en lien notamment avec le Procureur de la République.

Les stages de responsabilité parentale sont mis en œuvre par le service du PRISM de l'ADSEA, sur demande du Procureur de la République.

#### Partenaires :

Maires des communes de la Communauté urbaine de Grand Poitiers

Le Procureur de la République

Associations de terrain

Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte /PRISM

La Préfecture de la Vienne

Les acteurs de la sécurité ...

**Indicateurs de suivi :** Nombre d'actions mises en place, nombre de rappels à l'ordre, nombre de participants aux stages de responsabilité parentale, problématiques rencontrées, accompagnements spécifiques mis en œuvre après une mesure, exemples de situations rencontrées (anonymisées).

## Axe prioritaire N° II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance

### Prévenir l'apparition et l'installation des comportements à risque chez les jeunes

#### **Fiche action N°15 : Lutter contre la banalisation de la consommation de cannabis**

**Diagnostic des besoins :** La consommation de produits stupéfiants tels que le cannabis est de plus en plus visible sur la voie publique. Il est constaté une consommation des jeunes de plus en plus tôt.

Dès le collège, vers l'âge de 13 ans, beaucoup de jeunes indiquent consommer régulièrement du cannabis. Il est également fait état d'une première consommation intervenant vers l'âge de 10-11 ans.

**Description / objectifs :** Grand Poitiers souhaite soutenir les actions des partenaires institutionnels et associatifs qui œuvrent à la prévention de la consommation de cannabis. Ces actions peuvent relever de campagnes de prévention en matière de santé publique mais aussi de tout autre type d'actions pouvant contribuer à lutter contre la banalisation de la consommation de cannabis auprès des jeunes.

#### **Mise en œuvre :**

##### Actions portées par des associations :

Chaque année dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville, il est proposé aux acteurs de présenter des actions autour de la prévention des conduites à risque. Un financement est attribué aux actions retenues en lien avec la Préfecture de la Vienne.

Au-delà du soutien financier, un accompagnement technique dans la mise en œuvre d'action peut également être proposé.

#### **Partenaires :**

Les associations de terrain

La Préfecture de la Vienne

La gendarmerie nationale

La police Nationale

Les services des communes et de Grand Poitiers

**Indicateurs de suivi :** Nombre et type d'actions mises en place, nombre de personnes bénéficiaires, publics ciblés par tranche d'âge, problématiques rencontrées, orientations effectuées vers des partenaires, partenaires mobilisés.

## Axe prioritaire N° II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance

### Prévenir l'apparition et l'installation des comportements à risque chez les jeunes

#### **Fiche action N°16 : Prévenir les comportements à risque chez les étudiants**

**Diagnostic des besoins :** L'Université de Poitiers accueille chaque année, près de 27 000 d'étudiants. La spécificité des conduites à risque de ce public est particulièrement reconnue par les acteurs : consommation de grande quantité d'alcool lors des soirées du jeudi soir et du week end, nuisances sonores dans les rues durant la nuit, accidents de la route liés à la consommation de produits illicites ou d'alcool...

**Description / objectifs :** Grand Poitiers accorde une attention particulière aux conduites à risque chez les étudiants, depuis plusieurs années. Des dispositifs de prévention des risques sont régulièrement mis en œuvre auprès de ce public.

**Le dispositif Funambule porté par l'ADSEA :** Cette action tend à amener les jeunes à mieux maîtriser leurs consommations d'alcool lors de soirées étudiantes. Pour ce faire, il est organisé des interventions tout au long de l'année (40 en 2018), sur le centre-ville de Poitiers, les jeudis soirs et sur les événements festifs particuliers (Fête de la Musique, Expressifs...). Les principes d'intervention sont :

- Informer sur les risques sanitaires et sociaux liés à l'abus d'alcool et sur les lois relatives à l'IPM, à la conduite automobile et à l'aggravation systématique des sanctions pénales quand un délit est commis sous emprise alcoolique
- Diffuser des outils de prévention
- Promouvoir les notions de nuit partagée et de fête conviviale

#### **Mise en œuvre :**

L'intervention type se tient à Poitiers, en présence d'un à trois intervenants selon les besoins en complément du coordinateur du dispositif.

L'intervention itinérante s'effectue de 21h-2h (soit 5 heures) principalement sur les secteurs identifiés mais aussi en périphérie du centre-ville en fonction des besoins et/ou des événements festifs programmés. Échanges, discussions, mesures du taux d'alcoolémie, distributions de supports d'informations, préservatifs, bouchons d'oreilles...

#### **Partenaires :**

Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte.

Services de Grand Poitiers et des communes

Associations étudiantes

Université de Poitiers

Les acteurs de la sécurité ...

**Indicateurs de suivi :** Nombre et type d'actions mises en place, nombre de personnes bénéficiaires, partenaires mobilisés.

## Axe prioritaire N° II : La prévention sociale et l'accompagnement des jeunes exposés aux comportements à risque et à la délinquance

### Prévenir l'apparition et l'installation des comportements à risque chez les jeunes

#### **Fiche action N°17: Développer les actions d'éducation à l'outil numérique**

**Diagnostic des besoins :** L'évolution et l'omniprésence de l'outil numérique fait apparaître de nouvelles formes d'addictions. Elles sont liées à une utilisation excessive d'internet, des réseaux sociaux et des jeux vidéo. Il est constaté une consultation quotidienne des réseaux sociaux et d'internet (via les Smartphones...) et ce, dès l'âge de 10 ans.

**Description / objectifs :** Grand Poitiers soutient les actions permettant de travailler avec la population autour de l'apprentissage de l'usage des outils numériques mais aussi de favoriser le développement des actions menées auprès des jeunes et des familles, concernant l'utilisation des réseaux sociaux. Par ailleurs, Grand Poitiers soutient également les actions organisées autour de l'éducation aux médias permettant de prendre un certain recul et d'avoir un esprit critique face aux informations communiquées via les médias télévisés et numériques, notamment sur les thématiques liées au phénomène de radicalisation, aux théories du complot...

Grand Poitiers participe également au développement et à la valorisation de dispositifs tels que celui des « promeneurs du net » soutenu par la CAF.

#### **Mise en œuvre :**

Chaque année dans le cadre d'un appel à projet de Grand Poitiers sous le prisme de la prévention de la radicalisation (dont le plan d'actions reprend cette thématique) il est proposé aux acteurs de présenter des actions répondant aux différents axes. Un financement est attribué aux actions retenues en lien avec le Fond interministériel de prévention de la délinquance.

#### **Partenaires :**

Les partenaires de la politique de la ville  
Le secteur associatif hors quartiers prioritaires  
Les associations de terrain  
La Préfecture de la Vienne  
La CAF  
La Gendarmerie nationale

**Indicateurs de suivi :** Nombre et type d'actions mises en place, nombre de personnes bénéficiaires par tranche d'âge, partenaires mobilisés, problématiques rencontrées.

## Axe prioritaire N° III : L'accompagnement des publics vulnérables

### Lutter contre les violences au sein du couple

#### **Fiche action N°18 : Soutenir l'intervention des Intervenants sociaux au Commissariat et en Gendarmerie**

**Diagnostic des besoins :** En 2017, sur la zone Police nationale, les intervenants sociaux au commissariat ont pris en charge 182 victimes de violences au sein du couple. Le service d'aide aux victimes a reçu et accompagné, quant à lui 165 victimes. Sur le secteur de la Gendarmerie ,187 personnes victimes de violences au sein du couple ont été prises en charge. Le diagnostic de territoire révèle qu'un nombre important de violences au sein du couple sont commises. Majoritairement mobilisés sur ce type de violences, les intervenants sociaux en commissariat et en Gendarmerie connaissent une forte activité.

**Description / objectifs :** Grand Poitiers soutient depuis plusieurs années, le dispositif des intervenants sociaux au Commissariat de Poitiers. Ces derniers sont notamment l'un des premiers maillons d'une prise en charge de personnes victimes de violences au sein du couple.

Les missions des travailleurs sociaux sont prioritairement tournées vers l'aide aux personnes ou à la famille. Ils assurent les missions de :

- Recueil et évaluation de la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière
- Réalisation de l'intervention de proximité dans l'urgence si nécessaire (médiation sociale, assistance, actions de soutien, d'information et d'orientation)
- Accompagnement des personnes dans leurs démarches vers d'autres institutions à caractère médico-social (maisons départementales de la solidarité, hébergement en centre d'hébergement et de réinsertion sociale notamment)
- Etude du parcours individuel de l'auteur d'une infraction afin de déterminer les réponses adéquates en termes d'accompagnement pouvant prévenir la récidive
- Participation à des réunions interprofessionnelles avec les différents acteurs du secteur médico-social
- Développement de liens avec les acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans le domaine de la prévention de la délinquance et dans la prise en compte des victimes

#### **Mise en œuvre :**

Les intervenants sociaux interviennent au sein du Commissariat de Poitiers et au sein du Groupement de Gendarmerie départemental de la Caserne Constants, du lundi au vendredi.

#### **Partenaires :**

ADSEA/PRISM.  
La Préfecture de la Vienne  
Le Conseil Départemental  
La Police nationale  
La Gendarmerie nationale  
Les acteurs sociaux  
Les membres des réseaux Violences conjugales du secteur.

**Indicateurs de suivi :** nombre de personnes rencontrées et orientées, différents faits concernés, partenaires mobilisées.

## Axe prioritaire N° III : L'accompagnement des publics vulnérables

### **Lutter contre les violences au sein du couple**

#### **Fiche action N°19 : Participer à l'amélioration de la prise en charge des victimes de violences au sein du couple**

**Diagnostic des besoins :** Les questions des violences au sein du couple et de la prise en charge des victimes et des auteurs restent très prégnantes chez les acteurs de la sécurité mais aussi de l'accompagnement social. L'hébergement d'urgence, les nuitées d'hôtel (190 nuits financées en 2017) mais aussi du relogement sont des préoccupations communes tant en milieu urbain que rural.

**Description / objectifs :** En complément du soutien aux intervenants sociaux (cf. Fiche action n°19) Grand Poitiers dans cette action, soutient les acteurs œuvrant à la prise en charge des victimes et des auteurs de violences au sein du couple et ce, de la main courante ou du dépôt de plainte, à la prise en charge urgente (hébergement, accompagnement social...), au prononcé de la sanction pénale pour l'auteur et de son exécution :

- Participation et soutien au réseau Violences Conjugales qui permet une meilleure interconnaissance des acteurs et des dispositifs mais également un échange des pratiques professionnelles
- Participation aux réflexions sur l'amélioration de l'accès à l'hébergement d'urgence des victimes de violences au sein du couple.
- Soutien et participation aux réflexions et actions autour de la prise en charge des enfants témoins de violences au sein de leurs familles.

#### **Mise en œuvre :**

Le réseau violences conjugales réuni plusieurs fois par an, l'ensemble des acteurs œuvrant sur le champ des violences au sein du couple. Il est porteur d'actions de sensibilisation et permet l'interconnaissance et la connexion des acteurs de terrain.

#### **Partenaires :**

Le SPIP/Administration pénitentiaire  
Le Procureur de la République  
Le Tribunal de grande Instance  
L'ADSEA/PRIMS  
La Préfecture de la Vienne  
Le Conseil Départemental  
Les structures d'hébergement d'urgence  
La Gendarmerie nationale  
La Police Nationale  
Les membres du réseau violences conjugales

**Indicateurs de suivi :** nombre d'actions et de projets soutenus, thématiques de réflexion abordées, nombre de partenaires mobilisés.

## **Axe prioritaire N° III : L'accompagnement des publics vulnérables**

### **Accompagner les personnes victimes d'infractions**

#### **Fiche action N°20 : Soutenir la mise en œuvre de permanences d'accès au droit et de soutien aux victimes**

**Diagnostic des besoins :** 7874 faits de délinquance ont été commis sur le territoire de Grand Poitiers. Cette situation implique qu'un grand nombre de personnes physiques a été victimes de ces actes répréhensibles. Fort de ce constat, il est important de pouvoir s'appuyer sur des acteurs pouvant accompagner, orienter et garantir l'accès au droit de ces personnes parfois démunies face à ces situations complexes.

**Description / objectifs :** Grand Poitiers dans cette action spécifique soutient l'action du SAVI 86, service de l'ADSEA/PRISM 86, dans son action à destination des victimes d'infractions.

Le service d'aide aux victimes intervient à la demande de la victime ou sur réquisition du Procureur de la République, gratuitement et en toute confidentialité. Il accueille toute personne victime directe ou indirecte d'infraction (violences volontaires, conjugales, familiales, agressions sexuelles, menaces, accidents de la circulation, atteintes aux biens...) ayant subi un préjudice (matériel, moral, corporel, d'agrément...) et qui se sent atteinte dans son intégrité.

Les permanences d'aide et d'accès au droit apportent aux victimes d'infractions, un temps d'écoute et de soutien moral et psychologique, donnent accès aux informations juridiques et orientent vers des partenaires (avocats, institutions, associations...). En 2017, 888 permanences ont été tenues à Poitiers et ont accueillis 1127 personnes.

#### **Mise en œuvre :**

Un Bureau D'aide aux Victimes est tenu par le SAVI 86 au sein du TGI de POITIERS pour notamment accompagner les victimes aux audiences correctionnelles. Des permanences sont également organisées au Centre Régional d'Information Jeunesse de Poitiers, au service du PRISM et à la Maison des services publics de Saint Eloi à Poitiers.

#### **Partenaires :**

L'ADSEA / PRISM (SAVI86)

Le Procureur de la République

Le Tribunal de Grande Instance

La Préfecture de la Vienne

**Indicateurs de suivi :** Nombre de personnes reçues et accompagnées, type d'infractions rencontrées, difficultés rencontrées, orientations vers les partenaires effectuées...

## Axe prioritaire N° III : L'accompagnement des publics vulnérables

### **Prévenir la récidive par l'accompagnement des personnes ayant commis une infraction**

#### **Fiche action N°21 : Développer l'accueil et la mise en œuvre de travaux d'intérêt général, Réparations pénales pour mineurs et Stages de citoyenneté au sein de la collectivité**

**Diagnostic des besoins :** Grand Poitiers accueille depuis plusieurs années des personnes faisant l'objet de mesures alternatives aux poursuites ou alternatives à la détention (les Travaux d'intérêt Général (TIG), la Réparation Pénale pour Mineurs et les Stages de citoyenneté). En 2017, Grand Poitiers a accueilli 32 personnes sous mesures judiciaires qui ont effectué 1659 heures de TIG.

**Description / objectifs :** L'objectif de cette action est de pouvoir développer la mise en œuvre de mesures judiciaires au sein de la collectivité et d'améliorer l'accueil des personnes afin de donner un caractère plus éducatif à la mesure et donc plus efficient en matière de prévention de la récidive en lien avec les services du SPIP ou de la PJJ.

Le TIG est une condamnation à effectuer au sein d'une association ou d'une collectivité locale, d'un établissement public ou un service de un temps de travail déterminé.

La Réparation Pénale est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.

Le stage de citoyenneté est une alternative à l'emprisonnement organisé par les Services de Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Organisé sur plusieurs demi-journées, le stage réunit plusieurs personnes condamnées et est constitué de plusieurs modules encadrés par des juristes, psychologues, accompagnateurs sociaux...

#### **Mise en œuvre :**

Mise en œuvre par le SPIP, Grand Poitiers accueille sur une demi-journée, un stage de citoyenneté afin de travailler autour des incivilités et des institutions.

Les TIG et les Réparations pénales sont effectuées majoritairement dans les médiathèques, équipements sportifs, les Directions Déchets propreté et Espaces verts.

#### **Partenaires :**

Le SPIP

Le Tribunal de Grande Instance

Le Procureur de la République

La PJJ

L'ADSEA / PRISM

Les services de la collectivité

**Indicateurs de suivi :** Nombre mesures accueillies, nombre de personnes bénéficiaires, services accueillant des mesures, activités affectées, difficultés rencontrées.

## **Axe prioritaire N° III : L'accompagnement des publics vulnérables**

### **Prévenir la récidive par l'accompagnement des personnes ayant commis une infraction**

#### **Fiche action N°22 : Prévenir la récidive des personnes incarcérées en œuvrant au maintien des liens familiaux durant la détention**

**Diagnostic des besoins :** Les études démontent que le risque de récidive le plus fort se situe dans les 6 mois suivant la sortie de détention. Aussi, les personnes accompagnées dans la préparation à la sortie et ayant maintenu un contact régulier avec leurs proches à l'extérieur offre de meilleures chances de réinsertion durable.

**Description / objectifs :** Grand Poitiers soutient les actions des institutions et du secteur associatif qui tendent à améliorer le maintien des liens avec l'extérieur notamment les liens familiaux durant une incarcération.

Cette démarche, implique un accompagnement spécifique des personnes incarcérées mais aussi un accompagnement plus ou moins prégnant des familles des détenus. L'aide à la compréhension d'un enfant à la situation d'incarcération d'un de ses parents est une démarche complexe mais nécessaire.

Le maintien d'un lien familial peut se faire de façon « directe » par la mise en place de parloirs mais aussi plus « indirecte » par la transmission de messages d'encouragement, d'amour et d'amitié en provenance de leur famille et de leurs ami(e)s.

#### **Mise en œuvre :**

L'Association pour l'Accueil l'information et la rencontre des familles et ami(e)s des personnes détenues (AIRE) est présente dans les locaux de la maison d'accueil du Centre Pénitentiaire de Vivonne afin d'accueillir les familles avant les parloirs. Une salariée chargée du service est également présente pour organiser une prise en charge sociale et orienter les familles vers des partenaires.

L'association le cri fréquence Pierre Levée anime une émission radio hebdomadaire. 1h d'antenne fournie par RCF Poitou est destinée aux détenus du Centre Pénitentiaire de Vivonne.

#### **Partenaires :**

L'Association pour l'Accueil l'Information et la Rencontre des familles et ami(e)s des personnes détenues (AIRE)

L'association Le cri fréquence Pierre Levée

L'Administration pénitentiaire

L'association des visiteurs de prison

L'association d'un livre à l'autre

**Indicateurs de suivi :** Nombre personnes reçues et accompagnées, problématiques rencontrées.

## **Axe prioritaire N° IV: La Prévention du phénomène de radicalisation**

### **Fiche action N°23 : Plan d'actions de prévention de la radicalisation**

**Diagnostic des besoins :** En 2016, Grand Poitiers s'est doté d'un plan d'actions spécifique à la prévention de la radicalisation suite à une circulaire ministérielle, établie dans le cadre du plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, et faisant des collectivités des acteurs incontournables en la matière. Ce plan de prévention de la radicalisation vient en complément des dispositifs déjà existants telle que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. La présente stratégie intègre donc dans son quatrième axe d'intervention, le plan d'action de prévention primaire de la radicalisation, ayant fait l'objet d'un diagnostic spécifique.

**Description / objectifs :** Voir le plan d'action ci- après

#### **Mise en œuvre :**

Chaque année dans le cadre de l'appel à projet Grand Poitiers, il est proposé aux acteurs de présenter des actions de prévention répondant aux différents axes. Un financement est attribué aux actions retenues en lien avec le Fond interministériel de prévention de la délinquance.

Par ailleurs, la Direction Prévention Tranquillité publique organise des temps de formation et autres actions répondant aux axes prioritaires, pour les acteurs travaillant avec les jeunes et les familles.

#### **Partenaires :**

Les partenaires de la politique de la ville

Les associations de terrain en dehors de la politique de la ville

La Préfecture de la Vienne

Les acteurs de la sécurité ...

**Indicateurs de suivi :** Nombre et type d'actions mises en place, nombre de personnes bénéficiaires, nombre de suivis au sein de la cellule préfectorale, difficultés rencontrées.

# GRAND POITIERS

## Communauté urbaine

---

### **Plan d'actions de Prévention de la radicalisation**

#### **Introduction**

##### **Éléments de contexte :**

Un plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes a été présenté par le Premier Ministre, le 29 avril 2014 et fait de la prévention un axe principal.

A travers ce plan, les collectivités territoriales et les partenaires locaux se révèlent être des acteurs incontournables de la prévention de la radicalisation. C'est dans cette logique que le Premier Ministre a, le 13 mai 2016, établi une note d'instruction invitant les collectivités territoriales à élaborer, dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), un plan d'actions de prévention de la radicalisation annexé au Contrat ville à compter du 1er janvier 2017. A ce titre, dans le cadre de ce plan de prévention, il faut entendre par le terme de « radicalisation » : « *un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel* » Farhad Khosrokhavar.

Le plan de prévention de la radicalisation, piloté par Grand Poitiers, vient en complément des dispositifs déjà existants telle que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Le plan d'actions de prévention de la radicalisation, ci-après, s'attache au champ de la prévention primaire permettant ainsi d'agir en amont de tout processus de radicalisation ou d'installation de situations propices à toute forme de radicalité notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social. A ce titre, il convient de distinguer les actions de prévention primaire de la radicalisation (relevant du présent plan) de celles de « repérage » ne visant pas les mêmes objectifs.

Pour ce faire, un groupe opérationnel composé d'acteurs locaux a été mis en place. Dans un premier temps, le groupe a élaboré un diagnostic de territoire. Ce diagnostic a pour vocation de mettre en exergue les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires et les facteurs de risques, pouvant être sources de ruptures sociales, de replis communautaires et de basculements dans la radicalisation. Afin d'élaborer un diagnostic de territoire, différents partenaires du Contrat de ville et du CLSPD ont été auditionnés.

Dans un second temps, il a été réalisé un état des lieux des dispositifs et des actions existantes susceptibles d'être mobilisés pour prévenir la radicalisation tant sur les champs de l'éducation que du sanitaire et social, l'insertion professionnelle et sociale, la citoyenneté, l'accès au droit...

Les différents éléments de diagnostic et d'état des lieux ont permis de recenser les besoins en matière de prévention primaire de la radicalisation et de dégager cinq axes d'actions prioritaires, exposés ci-après.

Ce plan d'actions de prévention est une première étape de travail autour du phénomène de la radicalisation. Il sera amené à évoluer en fonction des nouveaux éléments recueillis.

## **Les axes prioritaires d'actions de prévention primaire de la radicalisation**

### **a- Former et informer**

#### **➤ Informer et former les professionnels de terrain**

La prévention de la radicalisation ne peut être portée que par des acteurs formés à cette problématique et ayant un même niveau de connaissances quant au repérage des situations à risque. Il est donc fondamental de favoriser et de valoriser le développement de la formation des professionnels avec des contenus et outils adaptés à leurs besoins (thématisques : indicateurs de basculements, principes républicains notamment la laïcité...) et co-construits avec les partenaires concernés.

Si le plan de prévention de la radicalisation fait référence à la définition générale de Monsieur Farhad Khosrokhavar<sup>38</sup>, la pluralité des partenaires œuvrant sur le champ de la prévention entraîne également une pluralité des approches de ce phénomène et une définition pouvant différer selon les cultures professionnelles. Il s'agit donc dans le cadre de ce plan d'actions de travailler autour d'une définition locale de la radicalisation, de l'analyse du processus et du phénomène de radicalisation notamment via la connaissance des parcours des jeunes en voie de radicalisation (biographie, lieu de vie...).

#### **➤ Informer les habitants des quartiers**

Il est ressorti dans les travaux préalables au plan d'actions, un besoin pour les habitants de s'informer et de s'exprimer sur les problématiques les intéressent. Dans cette perspective, il sera soutenu le développement voire la création d'espaces d'échange pour les habitants notamment sur les thématiques du vivre ensemble...

### **II- Favoriser les actions autour des jeunes**

#### **➤ Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté**

La prévention de la radicalisation tend également à valoriser la place de chaque individu en tant que citoyen et promouvoir les valeurs de la République. Dans ce cadre, il est mis en exergue le développement d'actions sur la thématique de la citoyenneté auprès des jeunes permettant ainsi de travailler sur le vivre ensemble, la laïcité, l'égalité Homme/Femme, les rapports avec les institutions publiques...

#### **➤ Lutter contre les ruptures socio-éducatives**

Il a été identifié par le groupe de travail opérationnel que l'une des causes du repli communautaire voire de la radicalisation était liée aux ruptures socio-éducatives rencontrées par les jeunes. Ces ruptures sont source de fragilités chez les jeunes en voie de marginalisation et plus largement chez les familles. Cet axe prioritaire s'attache donc à promouvoir la mise en œuvre d'actions autour de la prévention de ces ruptures socio-éducatives notamment via l'analyse des parcours scolaires de jeunes mais également sous le prisme du décrochage scolaire et de la prise en charge des jeunes en difficulté.

### **III- Favoriser le travail avec les familles**

Le travail mené auprès des jeunes connaît une réelle efficacité lorsqu'il est accompagné d'une démarche auprès des parents et plus largement des familles (fratries...). Cet axe tend à favoriser les actions permettant d'associer les parents aux démarches menées auprès de leurs enfants dans le cadre notamment des dispositifs socio-éducatifs mais également de veiller au développement des actions de soutien à la parentalité.

### **IV- Favoriser le maillage territorial des acteurs**

#### **a- Créer des espaces d'échange pluridisciplinaires**

Les professionnels interrogés dans le cadre des travaux préparatoires au plan d'actions ont soulevé l'importance de ne pas s'isoler dans leurs propres pratiques professionnelles notamment lorsqu'ils sont confrontés à une situation liée à une forme de radicalisation. Il est donc nécessaire de favoriser les espaces pluridisciplinaires

<sup>38</sup> Cf. Introduction

d'échange d'informations afin d'échanger sur les pratiques professionnelles mais également afin de permettre une meilleure coordination des acteurs.

Dans cette logique, il est également opportun de favoriser les espaces d'échange d'informations des professionnels de terrain œuvrant au cœur des quartiers et des habitats et parfois témoins des ruptures sociales ou des replis communautaires, tels que les employés des bailleurs sociaux et des services de la collectivité (espaces verts...).

b- Favoriser l'interconnaissance des acteurs

Afin d'optimiser la prévention de la radicalisation, il est primordial que chacun des acteurs œuvrant dans ce cadre, ait connaissance du rôle dévolu à chacun des partenaires. Cet axe prioritaire tend à favoriser l'interconnaissance des acteurs et de leurs actions respectives. Il s'attache également à développer l'échange des informations notamment en favorisant la bonne connaissance des procédures de signalement.

**V- Eduquer à l'utilisation des outils numériques et aux médias**

Les médias sont omniprésents dans la vie quotidienne des jeunes et des familles. Ils sont sources d'information et de désinformation. Il est donc important de travailler avec la population autour de l'apprentissage de l'usage des outils numériques mais aussi de favoriser le développement des actions menées auprès des jeunes et des familles, concernant l'utilisation des réseaux sociaux. D'autre part, il est également nécessaire de promouvoir les actions autour de l'éducation aux médias permettant de prendre un certain recul et d'avoir un esprit critique face aux informations communiquées via les médias télévisés et numériques, notamment sur les thématiques liées au phénomène de radicalisation, aux théories du complot...

**Partie transversale :**

**La gouvernance et le partenariat de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**

---

## Fiche gouvernance N°1 : Organisation et pilotage : la place centrale du CLSPD

---

**Eléments de contexte :** La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Grand Poitiers se dote d'une gouvernance clairement établie afin de garantir son suivi et sa mise en œuvre opérationnelle.

Le CLSPD « constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes » (*article D. 132-7 alinéa 1 du Code de la sécurité intérieure issu du décret n°2013-1113 du 4 décembre 2013*). Il a été créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, qui le rend obligatoire «dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible ».

Créé localement en 2003, la compétence du CLSPD de Grand Poitiers a été déléguée à l'inter-communauté :

- ❖ Il assure l'animation et le suivi de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance;
- ❖ Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance ;
- ❖ Il donne un avis consultatif sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville »

### Fonctionnement du CLSPD :

Présidé par le Président de Grand Poitiers ou son délégué, le CLSPD est composé de plusieurs niveaux d'échanges, de concertation et de réflexion :

- ❖ Assemblée plénière du CLSPD composée de tous les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant sur le champ de la prévention et de la sécurité.
- ❖ Formation restreinte de pilotage du CLSPD :
  - Le comité de pilotage du CLSPD qui se réunit plusieurs fois par an et rassemble :

- le Président de Grand Poitiers	- la Police Nationale
- Le Préfet de la Vienne	- la Gendarmerie Nationale
- Le Procureur de la République	- 5 élus du territoire de Grand Poitiers
- le Président du Conseil Départemental	

Dans le cadre de la nouvelle configuration de la Communauté urbaine de Grand Poitiers, le Conseil Communautaire du 30 juin 2017, a désigné les nouvelles Communes membres du comité de pilotage, passant ainsi de trois à cinq représentants POITIERS, BUZEROLLES, CHASSENEUIL DU POITOU, BIGNOUX, CHAUVIGNY. Ces désignations sont représentatives des spécificités territoriales de Grand Poitiers (représentation des zones urbaines et rurales ainsi que des secteurs Police et Gendarmerie).

❖ Formations restreintes opérationnelles du CLSPD composées des acteurs de terrain par secteur :

- Les cellules de veille des quartiers prioritaires de Poitiers (2 par ans, par quartier) et les cellules de veille sectorisées sur les zones Gendarmerie et Police nationale (1 par an, par secteur)
  - Les partenaires présents sont très diversifiés (Elus, Coordinatrice du CLSPD, Police ou Gendarmerie, services des collectivités, associations, Education nationale, bailleurs sociaux.....)
- Les réunions restreintes (ou groupes thématiques) :
  - Ces réunions s'organisent en situation de « crise » ou de façon plus régulière et peuvent avoir un caractère nominatif ou non (Coordinatrice du CLSPD, Police ou Gendarmerie, Bailleurs sociaux, Education nationale, associations si nécessaire et pertinent).
  - Groupes de réflexions thématiques, constitués en fonction des sujets abordés.

## Fiche gouvernance N° 2: Encadrer l'échange d'informations

**La pérennisation et l'encadrement des échanges d'informations est une action transversale indispensable à l'efficience de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Grand Poitiers.**

**Eléments de contexte:** L'efficience de la prévention secondaire et tertiaire passe notamment par l'échange d'informations à caractère nominatif ou non. Le CLSPD garantit et encadre la confidentialité des échanges au titre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

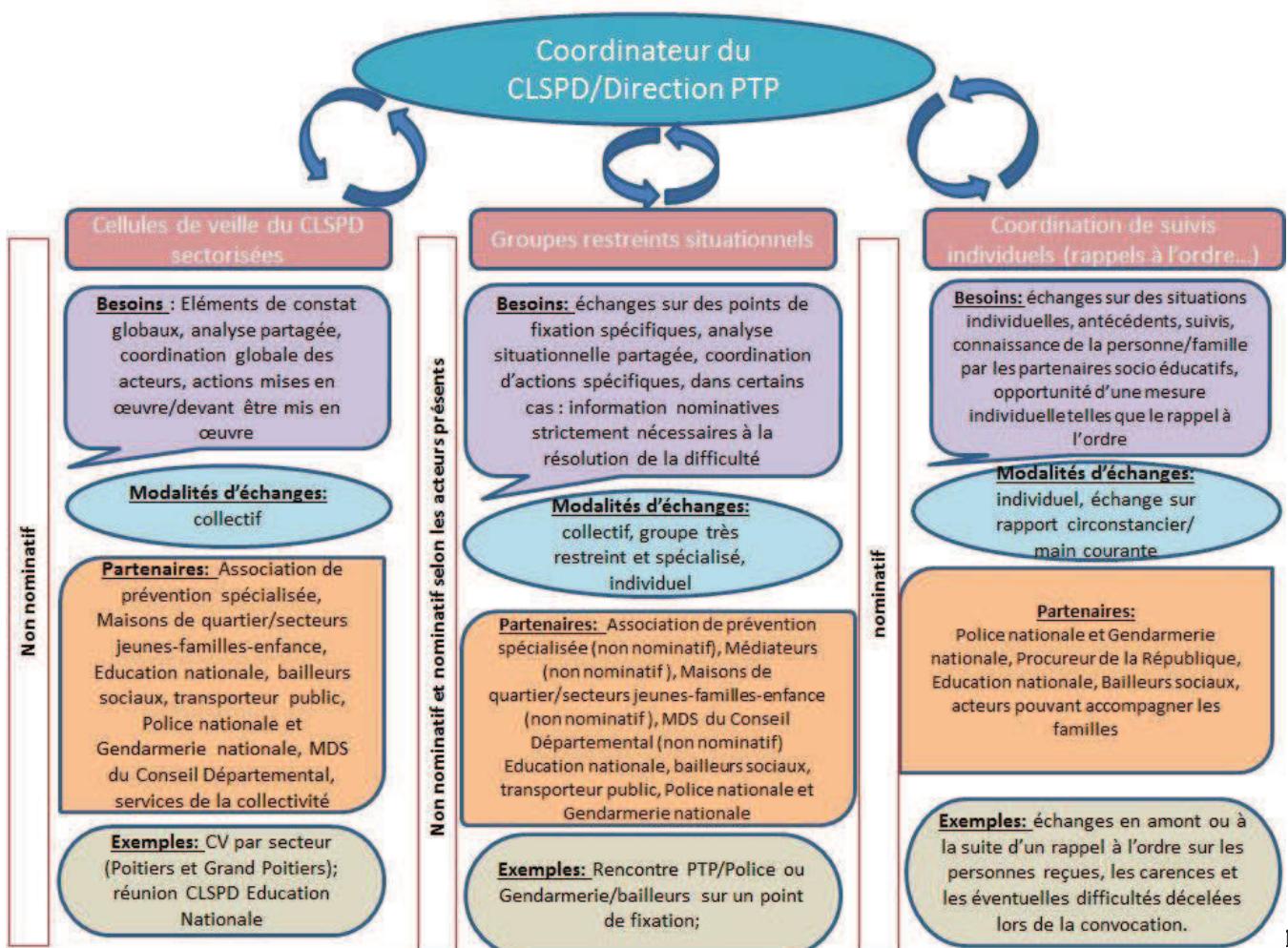
Il est important de rappeler que dans le cadre de cette loi l'échange concerne les « informations strictement nécessaires ». Cela exclut le partage d'informations, à caractère confidentiel, codifiées dans le code pénal et le code de l'action sociale (c'est-à-dire les informations qui relèvent du secret professionnel, les informations relatives à l'histoire familiale, le dossier médical, le détail précis des mesures éducatives en cours et les procédures judiciaires en cours). Seul l'article 8 de la loi permet un échange au-delà du caractère confidentiel mais uniquement dans le cadre de groupes dédiés à la concertation des acteurs socio-éducatifs du CLSPD.

**Mise en œuvre de l'échange d'informations :** L'opérationnalité du CLSPD et de certains des axes prioritaires de la présente stratégie territoriale nécessite un échange d'informations plus ou moins large selon les besoins. Le président de Grand Poitiers par l'intermédiaire de la coordinatrice du CLSPD, est la garant du cadre confidentiel des différents niveaux d'échanges.

La charte d'échange d'informations en vigueur dans le cadre du CLSPD de Grand Poitiers a été signée en 2005.

Un groupe de travail sera constitué dès 2019 afin d'élaborer une nouvelle charte d'échange d'information.

**Le schéma suivant s'applique à l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, aussi, les partenaires cités sont sollicités en fonction des secteurs**



---

## [\*\*Fiche gouvernance N°3 : Mettre en œuvre l'observatoire de la délinquance\*\*](#)

---

**Eléments de contexte :** Afin d'adapter les actions mises en œuvre et de s'assurer de l'efficience d'une politique de prévention, il est important d'analyser le phénomène de délinquance à court, moyen et long terme et d'organiser des réflexions thématiques en la matière.

### **L'objectif de l'observation de la délinquance :**

#### **Un outil de prévention du quotidien :**

L'observatoire de la délinquance est un outil d'analyse et de réflexion nécessaire à l'efficience d'une politique publique de prévention. Cet observatoire est alimenté par l'activité, les constats et réflexions des acteurs de terrain, partenaires du CLSPD, en matière de faits de délinquance et d'incivilités. L'observatoire permet à court et moyen terme d'orienter les actions des partenaires. A long terme, il permet d'analyser le comportement délinquantiel et d'innover notre approche de prévention.

A partir de 2019 : Un outil opérationnel de statistiques et cartographique sera mis en place avec une mise à jour mensuelle des données.

#### **Un outil de réflexions partenariales :**

Des groupes thématiques de travail seront mis en place en fonction des demandes et des besoins.

#### **Un outil d'évaluation de la stratégie Territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance :**

L'observatoire de la délinquance a également pour objectif l'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Grand Poitiers. Une évaluation annuelle sera organisée avec les partenaires.